

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 MARS 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal,

Chers Collègues,

Je salue les jeunes grassois élus du 4ème Conseil Municipal des Jeunes qui nous font l'honneur d'être présents cet après-midi pour assister aux débats.

BORCHI Nina, LEONARDO Valentin, GALIMBERTI DOMPE Sacha, EGUERECHÉ Mahmoud, BONDIER Cyrielle, SAADAOUY Hayder, CRISTOFARI Lucile, VIGNAL Romain, CORREIRA MENDES Shannon, CAMPI Robin, LAHBIB Yasmine, KHALAF Aythem, ROUQUIE Miren, TORJMAN- BOTELLA Léo, ALI NARA Sarah, BEN EL MADANI Elmahdi, AULANET Lucie, FUNEL Tom, APITZSCH Viviana, DELAPORTE Dimitri, CHARRADA Islem, NOUIR Yessine, ETHEVE SPATERNA Maya, MICHEL BOURDIER Hector, MONJALET Chloé, DIGNAT Ewen, GIGOT Leslie, NEFFATI Giovanni.

Je remercie le service jeunesse, Christine MOUIS, Gilles ALLONGUE, Audrey EUSEBI, Dorothée POPHILLAT et Dominique BOURRET qui accompagnent nos jeunes dans leur formation de citoyens éveillés ; mes remerciements vont également aux enseignants et aux directeurs des écoles qui ont adhéré à ce projet pédagogique et à cette démarche citoyenne initiés par l'équipe municipale en collaboration avec l'Education Nationale.

Au nom de l'ensemble des élus qui siègent au sein du Conseil Municipal, nous vous souhaitons la bienvenue. Assister à cette assemblée vous permettra de poursuivre votre acquisition des processus et des mécanismes qui régissent la vie municipale et notre démocratie en général.

Mes Chers Collègues,

Avant de procéder à l'examen des 52 délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal et de voter le budget primitif de l'année 2019, je partage avec vous des informations importantes relatives à l'avancement du projet de requalification du quartier Martelly :

- La promesse de vente entre la SPL Pays de Grasse Développement et Bouygues Immobilier pour le foncier et les bâtiments a été signée le vendredi 8 mars.
- Le dossier de demande de permis de construire a été officiellement déposé hier, lundi 25 mars.
- L'équipe municipale invite la population à une réunion publique intitulée « Construire Grasse Ensemble » le 24 avril prochain, à 19h, au Théâtre de Grasse, en présence des partenaires qui accompagnent la municipalité dans la revitalisation du cœur de ville grassois.

Merci de votre attention.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Si personne ne s'y oppose, Je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non, je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 19 février 2019.

Avez-vous des remarques ?

Non, pas de remarque, le procès-verbal du 19 février 2019 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations concernant la liste des arrêtés ?

Non, je vous remercie.

Modifications délibérations :

**2019 - 52 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
DESIGNATION NOUVEAU MEMBRE**

Il a été précisé que cette élection peut se faire à main levée si le Conseil Municipal le demande à l'unanimité. La délibération complétée a été transmise par mail N° 5 le 25 mars et remise sur table ce jour.

**2019 – 69 ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
SECTORISATION**

Dans le 3^{ème} paragraphe « considérant que pour être en adéquation avec la nouvelle cartographie de sectorisation présentée en annexe 2 » il convient de corriger en annexe 3. La délibération et les annexes 1 et 3 vous ont été transmises par mail N°5 et remises sur table ce jour.

Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 25 juin 2019 à 14h30.

2019 - 23 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 24 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire

Au compte administratif 2018 sont constatés :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 6,26 millions d'euros ;
- un résultat cumulé déficitaire en investissement de -3,34 millions d'euros.

Sur la section d'investissement, les principales réalisations ont concerné :

En dépenses, les dépenses d'équipement ont représenté 9,26 millions d'euros soit une augmentation constatée de plus de 20 % par rapport aux réalisations de 2017.

Le capital de la dette a représenté 8,45 millions d'euros ce qui représente notre pic de remboursement et symbolise notre politique volontariste de désendettement par un rythme de remboursement élevé.

L'emprunt mobilisé sur 2018 a donc été inférieur à celui mobilisé sur 2017 de 0,5 million d'euros alors que nos dépenses d'équipement ont été revalorisées de plus de 1,66 million d'euros, ceci étant la conséquence d'une épargne brute largement restaurée.

Sur la section de fonctionnement :

L'épargne brute dégagée est de plus de 7,93 millions d'euros, à comparer avec celle de 2017 soit 5,54 millions.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont encore été diminuées de 1,29 million d'euros par rapport à 2017, alors que nos recettes de fonctionnement ont augmenté de plus d'1 million d'euros.

Ces résultats traduisent les efforts réalisés avec l'ensemble des services depuis 2014 pour réduire nos charges et optimiser nos ressources, afin d'assainir la situation financière de la Ville.

Il n'est pas inutile de rappeler que les efforts de gestion réalisés par la commune ont permis d'augmenter notre épargne d'environ 3,5 millions d'euros entre 2018 et 2014, et que cette seule augmentation représente près de 11 % du produit total dégagé sur la fiscalité des ménages.

Par ailleurs, alors que nous avons réduit nos investissements pour adapter leurs volumes à notre capacité de financement, cette épargne restaurée et stabilisée à un niveau bien plus élevé que celui constaté en début de mandat va nous permettre de revaloriser notre investissement sur les années futures, ce qui est déjà le cas sur les années 2019 et 2020.

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2018 et le budget primitif 2019 de la Ville de Grasse, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, les deux documents budgétaires étant présentés lors de la même séance. Le compte administratif rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 décembre. Le compte administratif est présenté au cours de la même session que le compte de gestion du receveur municipal. Le Conseil Municipal peut ainsi constater, pour les parties communes, la parfaite concordance de ces deux documents. Ce rapport vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du Conseil Municipal.

L'EXECUTION DU BUDGET 2018 :

Cette partie analyse l'exécution du budget 2018, voté le 27 mars 2018 et amendé par différentes décisions budgétaires modificatives approuvées par le Conseil Municipal (DBM 1 du 26 juin 2018, DBM 2 du 25 septembre 2018 et DBM 3 du 11 décembre 2018). Cette présentation vient en appui des documents budgétaires officiels remis par ailleurs à chaque membre du Conseil Municipal.

Seront examinés successivement :

1. l'équilibre général du compte administratif 2018 ;
2. le détail de la section d'investissement ;
3. le détail de la section de fonctionnement ;
4. le rapport annuel sur la gestion de la dette ;
5. l'affectation du résultat.

1) EQUILIBRE GENERAL COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dépenses et recettes réelles :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit donc à 6 262 K€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'établit à – 3 335 K€.

DETAIL SECTION D'INVESTISSEMENT

| 2014 | 2018 |
|--------|-------|
| 12 071 | 9 259 |

Les réalisations significatives sur 2018 exprimées en milliers d'euros sont les suivantes :

Autorisation de programme renouvellement urbain : 3 355 K€ dont :

- Subventions particuliers secteur sauvegardé
- Médiathèque
- Révision plan local d'urbanisme

Autorisation de programme renouvellement superstructures : 2 270 K€ dont :

- Etudes d'aménagements
- Bâtiments culturels
- Bâtiments sportifs
- Bâtiments scolaires
- Bâtiments communaux
- Bâtiments sociaux
- Vigipirate écoles et crèches
- Restauration patrimoine
- Mas du Collet

Les charges de personnel constatées au compte administratif 2018 sont inférieures à celles du compte administratif 2014. Elles ont pu ainsi être contenues par une communication transversale entre les services afin d'optimiser les ressources. Cela s'est notamment traduit en 2018 par la mise en place d'une cellule de coordination chargée du suivi des heures supplémentaires, qui a permis de réaliser une économie substantielle de 68 K€ par rapport à 2017, équivalente à 15,5 % du volume global.

Vous avez la totalité des éléments partagés et je vais ouvrir ce débat, cette réflexion en vous proposant de prendre la parole sur ces éléments. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Magali CONESA

Le Compte Administratif 2018 se solde par un résultat de la section de Fonctionnement de 6,26 M€ et par un résultat de la section d'Investissement déficitaire de - 3,34 M€.

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont diminué en 2018 au moyen des « économies » pratiquées à la fois sur les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges d'intérêt et sur la diminution de l'enveloppe globale des subventions. Si l'on peut constater une amélioration de la situation par rapport à l'année 2017, il faut nuancer l'impact d'un certain nombre de ces « économies » qui ne pourront pas être poursuivies en 2019. C'est notamment le cas de la subvention au CCAS, des économies pratiquées sur les charges à caractère général et des charges de personnel qui se limitent aux charges structurelles de notre collectivité. Il est, en effet, inenvisageable de poursuivre une diminution des charges de personnel, si l'on souhaite conserver des services publics de qualité. D'autres pistes de rationalisation des dépenses doivent être étudiées ou poursuivies tels les contrôles et analyses pratiqués sur les Délégations de Services Publics et sur les différents contrats de prestataires.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2018.

Les produits de fiscalité -c'est-à-dire des impôts et taxes- ont entraîné une recette supplémentaire de 645 000 € auxquels s'ajoutent 437 000 € de droits de mutation sur les ventes d'appartements. Les recettes fiscales représentent 80 % des ressources totales de notre collectivité. Le travail d'optimisation des bases fiscales réalisé avec la mise en place d'une cellule fiscale est donc primordial. Vous faites état de taux de fiscalité inchangés. Certes, mais la revalorisation des bases fiscales a conduit de fait à une hausse des impôts locaux chaque année. Cette évolution représente 350 000 € de plus entre 2017 et 2018. Rappelons que les taux de fiscalité sont à Grasse très élevés. Si l'on compare les recettes fiscales par habitant entre Grasse et les Communes de même strate, on obtient une recette de 1 010 € par habitant à Grasse contre 755 € par habitant en moyenne pour les communes de même strate, soit 25 % de plus à Grasse. Compte tenu du niveau élevé des impôts locaux à Grasse, que l'on mesure bien ici, ajouté au manque criant d'équipements publics dont souffre notre Ville, il n'est pas concevable d'augmenter les impôts locaux à court ou moyen terme. La baisse des ressources institutionnelles se poursuit depuis 2014, elle est compensée par des ressources fiscales qui augmentent depuis 2014. La baisse de la DGF est aussi à mettre en corrélation avec la diminution du nombre d'habitants à Grasse, - 300 en 2018. Se pose ainsi la question de l'attractivité de notre Commune.

Avec des impôts locaux élevés, quelles sont les offres de notre Ville en matière d'équipements publics, d'aménagements, de services qui répondent aux besoins des grassois ?

On ne peut s'empêcher aussi de mettre en relation le niveau important de l'endettement à Grasse avec les équipements publics existant sur notre territoire, car enfin, depuis 2010, les finances de la Ville ploient sous une dette faramineuse.

Pour quelles réalisations ?

Pour quels aménagements structurels ?

L'encours de dette par habitant est à Grasse de 1 557 €, soit un tiers de plus que l'encours moyen par habitant de commune de même strate (1 063 €).

Les dépenses d'équipement sont à Grasse de 172 € par habitant contre 296 € par habitant de commune de même strate, soit 42% inférieures à Grasse.

L'épargne

Avec l'amélioration du budget de fonctionnement, l'épargne brute s'est améliorée, elle atteint 7,9 M€ en 2018. Avec une annuité de la dette de 8,45 M€, l'épargne nette qui permet de financer une partie des investissements se situe à - 728 000 €.

Elle est négative depuis 2014.

Nous l'avons déjà évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en faisant le choix de rembourser des annuités de dette considérables, pour diminuer l'encours de dette, notre collectivité ne dispose plus de ressources propres pour financer l'investissement, pourtant moteur essentiel de notre économie locale.

Pour illustrer ce propos, en 2018, vous consacrez 11,61 M€ pour le remboursement de la dette (Capital et Intérêts) et 9,25 M€ pour les dépenses d'équipement.

L'investissement

La section d'Investissement est déficitaire, de 3,34 M€, qui seront équilibrés par le report du résultat de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Primitif 2019 pour 11,66 M€, s'élèvent in fine à 9,25 M€.

Elles concernent pour l'essentiel :

- les travaux de la Médiathèque pour 3,2 M€, soit 35% du budget d'équipement global pour 2018.

C'est l'investissement le plus important.

Ce sont ensuite :

- La rénovation des bâtiments communaux financés pour 870 000 €, budget que nous jugeons insuffisant à l'aune de l'état et de la densité de notre patrimoine bâti qui se dégrade année après année.
- La pelouse du stade de la Paoute pour 784 000 €,
- La requalification de voiries pour 567 000 €,
- l'équipement et la modernisation des services pour 538 000 €.

Malgré les efforts réalisés sur le budget de fonctionnement, l'année 2018 se clôt sur un budget contraint, les marges de manœuvre pour renouveler les équipements, pour entretenir et valoriser notre patrimoine sont limitées.

L'investissement est sacrifié au prix d'un endettement très élevé.

Le déficit de financement d'investissement de -3,34 M€ et un budget total d'équipement public restreint de 9,25 M€ illustrent cette capacité d'investissement fragile.

Que dire, dans cette conjoncture, de la priorité donnée au financement d'un projet aussi coûteux que la Médiathèque ?

Dans un contexte d'endettement élevé, les capacités d'investissement de notre collectivité subissent un régime déséquilibré d'austérité depuis plusieurs années.

Avec la construction de la Médiathèque qui mobilise la plus grande part de nos capacités financières, l'investissement se retrouve réduit à peau de chagrin.

Vous avez adressé un dépliant de quatre pages aux Grassois pour vanter votre action. Dans ce fascicule intitulé « *les voyants passent au vert* », vous dressez votre bilan des finances de la Ville après bientôt cinq ans de mandat. Loin de moi l'idée de vouloir assombrir votre tableau idyllique, mais plusieurs de vos affirmations interpellent. En effet, vous mentionnez que « l'équipe municipale » est – je vous cite - « *soucieuse depuis 2014 de retrouver une capacité d'autofinancement indispensable pour réaliser les investissements d'avenir* ».

Or, la restauration de la capacité d'autofinancement était plus qu'indispensable pour notre Ville pour rembourser sa dette. Depuis 2014, malgré une amélioration, l'Épargne brute permet de financer uniquement l'annuité de la dette (pas en totalité d'ailleurs).

L'Épargne nette qui permet de financer les investissements est négative depuis 2014.

En 2018, l'Épargne brute est de 7,93 M€, le capital de dette est de 8,45 M€.

L'Épargne nette se situe donc à -728 000 €.

Depuis 2014, l'investissement est sacrifié au prix du désendettement.

En 5 ans, aucun projet structurant n'a vu le jour, le patrimoine, les écoles, les voiries, les canalisations, les réseaux d'eau n'ont pas bénéficié de moyens pourtant essentiels au maintien et à la valorisation de leur état.

A la page du Plan pluriannuel d'investissements, vous mentionnez « *+ 28 M€ au service de la Ville et des Grassois* ».

Or, vos prévisions budgétaires de dépenses d'investissement indiquent pour 2019 : 11,52 M€ et pour 2020 : 13,27 M€, soit un total de 24,79 M€ et non de 28 M€, étant entendu qu'en 2020, une nouvelle municipalité sera

élue et que vous ne pouvez pas anticiper sur la réalité d'un Budget Primitif 2020 dont l'actuelle mandature ne verra pas l'exécution.

Où avez-vous trouvé ce chiffre ?

Ce que ne dit pas non plus la page réservée aux Investissements, c'est le montant alloué spécifiquement à la Médiathèque de 12,13 M€ sur les budgets 2019 et 2020.

Ce document est synthétique et habile, c'est un document de communication qui ne donne pas une photographie exacte des finances locales.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Madame CONESA. Vous avez remarqué quelque chose, et vous l'avez souligné, la situation s'améliore et j'aurais aimé que vous souligniez un chiffre qui pour moi est essentiel. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, nous avons une capacité d'autofinancement de 4.4 millions d'euros. Aujourd'hui elle est de 7.9 millions d'euros. Cela veut dire que dans ce mandat nous avons augmenté notre capacité d'autofinancement de plus de 78 %. Ce sont des efforts immenses de pouvoir augmenter de plus de 78 % la capacité d'autofinancement de la ville. Merci pour votre intervention.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vais commencer mon intervention en parlant de la fiscalité. La taxe foncière et la taxe d'habitation rapportaient à la commune en 2014, 29 545 000 €. Le budget primitif 2019 annonce que la taxe foncière et la taxe d'habitation rapporteront à la ville 32 445 000 €. Ce qui veut dire qu'entre 2014 et 2019 ces deux taxes rapporteront à la ville 2 900 000 € de plus qu'en 2014. Les grassois auront donc vu la pression fiscale augmenter de 9.8 % en 5 ans. Avec de telles augmentations vous ne pouvez pas dire ou essayer de faire croire que la fiscalité reste constante. Est-ce qu'en 5 ans les salaires ont augmenté de 9.8 % ? Est-ce que les pensions ont augmenté de 9.8 % ? La réponse est non et pourtant la pression fiscale à Grasse a augmenté de près de 10 %. En ce qui concerne les charges de personnel, elles étaient en 2014 de 34 156 000 €. Le budget primitif 2019 annonce 34 500 000 €. Contrairement à ce que vous affirmez, c'est une augmentation. Pourtant la Cour des Comptes avait demandé à ce que cela baisse et on constate qu'arrivé à la fin de votre mandat cela augmente. Vous aviez annoncé en 2014 que vous ne remplacerez pas deux fonctionnaires sur trois partants à la retraite. Vous n'avez pas tenu vos engagements. Vous rendrez donc la ville dans un état plus dégradé. Je reviendrai sur la présence de trois chauffeurs lorsqu'on sera à la délibération 66. En ce qui concerne la dette, au premier janvier 2014 la dette de la ville de Grasse était de 84 000 000 €. En 2015, 92 000 000 €. En 2016, 103 000 000 €. En 2017, 99 000 000 €. En 2018, 98 000 000 € et en 2019, 95 000 000 €. Pour reprendre les chiffres lorsque vous avez pris la ville la dette était de 84 000 000 € et aujourd'hui de 95 000 000 €. La dette a donc augmenté de 11 000 000 € en cinq ans. Les charges de personnel ont augmenté, la fiscalité a augmenté de 9.8 % et la dette a augmenté de 11 000 000 €. Voilà le résumé de votre bilan de cinq ans de mandat. Non les voyants ne passent pas au vert à moins que vous nous annonciez que la ville de Grasse est sortie du réseau d'alerte. Le message que vous envoyez aux grassois est un message trompeur. Vous trompez les gens et c'est assez grave. Pour arriver à ce bilan nous avons envie de parler des réalisations, l'essentiel du budget est consacré à la réalisation de la Médiathèque. Cette médiathèque arrive 20 ans trop tard et elle sera un gouffre financier en terme de frais de fonctionnement puisque vous annoncez 1 400 000 € par an pour le personnel. Votre bilan est très triste. Il est plus facile de communiquer n'importe quoi aux grassois mais la réalité des chiffres est consignée dans le document qui nous a été adressé et toute personne qui sait lire pourra confirmer ce que je viens de dire.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CASSARINI. Quelle médiocrité dans l'analyse des chiffres.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous n'avez pas à m'insulter. Un minimum de respect par rapport aux enfants qui nous regardent.

Monsieur le Maire

Je vais d'abord reprendre vos propos. Ils sont volontairement partiels, tronqués, faux. Un peu comme d'habitude. Tout le monde à l'habitude de voir ici ces déclarations de bas étage. Lorsque vous évoquez que la fiscalité augmente à Grasse, les taux sont inchangés depuis mon arrivée en 2014. Nous avons raison de communiquer qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition communaux. Vous évoquez l'augmentation d'autres taux, d'autres bases et qui ne sont pas dans les compétences du Maire. Vous évoquez qu'il y a plus de pression fiscale sur le territoire communal entre le début et la fin de ce mandat. C'est faux. Nous avons rétabli un certain nombre d'injustices où certaines personnes ne payaient pas ce qu'elles devaient payer. La brigade de fiscalité a fait des recherches sur des choses qui n'étaient pas déclarées. Il n'y a pas d'augmentation de la part de la commune. Vous relirez le procès-verbal de ce que j'ai dit précédemment. J'ai comparé les exercices 2014-2018 et vous, vous comparez les exercices 2014-2019. Monsieur CASSARINI comme d'habitude et pour ne pas changer vous comparez ce qui n'est pas comparable puisque vous n'intégrez pas le retraitement du fonds de compensation et la compensation de l'Etat sur la question de la dette et du désendettement. Nous avons désensibilisé la dette toxique car nous avons des taux d'intérêts qui dépassaient 27 %. Nous avons sorti la ville d'une situation qui était en fluctuation des rapports entre les parités de l'euro et du franc suisse : Une bombe à retardement. Nous n'entendions pas gérer la ville en fonction des fluctuations de marché. Vous oubliez d'intégrer la part que l'Etat nous doit pour compenser ce fonds de compensation et chaque année 1 000 000 €. Vous comparez une partie en omettant volontairement de retraiter le fonds de compensation de l'Etat en manipulant ces chiffres et en évitant d'intégrer cela. Chaque année vous avez le même discours et je pense que c'est volontaire et réfléchi.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Une fois de plus je vais essayer d'être le plus juste possible en rappelant à chacun qu'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Je crois que l'honnêteté intellectuelle veut qu'on s'en tienne à la réalité des faits. Monsieur CASSARINI, je ne vais pas prendre la défense de Monsieur le Maire qui n'en a pas besoin mais jouer le modérateur. Vous dites pression fiscale plus forte. Ce n'est pas parce que vous avez plus de recette en provenance des impôts fonciers (taxe foncière et taxe d'habitation) que l'impôt est plus fort. Cela peut être du fait qu'il y a plus d'habitants, plus de gens imposés. Ce n'est pas cela la pression fiscale. La pression fiscale c'est l'augmentation des taux. Madame CONESA nous a fait un très bon exposé, très clair, très précis et ne faisant qu'interpréter de manière très juste les chiffres fournis. Tout tourne autour de la dette. La dette existe dans toutes les villes et il est normal qu'une ville soit endettée. Là où cela est anormal c'est que nous grassois sommes endettés pour la mauvaise cause. Nous sommes endettés pour de mauvaises causes par une mauvaise gestion et Monsieur VIAUD n'est pas responsable. Le responsable est notre Sénateur « Jean-Pierre LELEUX ». Je sais que cela ne plait pas à tout le monde mais je le martèle à chaque fois. Monsieur 100 000 000 € de dette c'est comme cela que je l'ai surnommé. Cette dette était basée sur des taux variables, toxiques et lorsque nous sommes arrivés aux affaires comment pouvions nous sortir de ce cercle vicieux sans prendre les décisions qui ont été prises. Il faut être honnête, je n'apprécie pas tout dans la gestion de Monsieur VIAUD mais il a amélioré la situation financière de la ville de Grasse entre 2014 et maintenant. Je ne dis pas qu'il a amélioré l'investissement. Il est en grande partie mangé par la médiathèque. Tout le monde a conscience que cette médiathèque est un poids insupportable mais tout le monde a bien compris que personne ne pouvait échapper à cette médiathèque. Elle a 20 ans d'existence dans la tête des dirigeants grassois. Si on voulait obtenir des subventions diverses et bien nous devons faire cette médiathèque. Le ministère de la Culture, inspiré en grande partie des marxistes, tous les partis ont toujours imposé une culture populaire aux français en faisant attention de contrôler à distance. Dans toutes les médiathèques en France il n'y a jamais eu les quotidiens « Minute », « Présent » et « Rivarol » ce qui en dit long tout de même sur la diversité, si on écoute les biens pensants de la culture. On trouve tout si c'est orienté à gauche. Cette médiathèque pèse lourdement et on ne peut pas faire d'autres investissements au détriment des crèches, des écoles, de la voirie et tout cela est fort dommage. Aujourd'hui la situation de la ville de Grasse est meilleure. En revanche, si on tient compte de la durée moyenne d'endettement. Nous étions à 12-13 ans lorsque vous êtes arrivés, elle est toujours de 12-13 ans aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on solde un prêt, par définition, on le solde en empruntant un autre qui est obtenu dans de meilleures conditions mais qui fait repartir la durée d'endettement de 10 ans ou 5 ans. C'est un cercle vicieux. Monsieur VIAUD et son équipe ont géré la situation de manière sérieuse. La situation est ultra fragile, on ne peut rien faire. Nous sommes plus endettés que la moyenne des villes. 1 600 € à la charge de chaque grassois. On ne peut que saluer les

efforts faits afin de stabiliser et de rétablir la ville. Les chiffres présentés aujourd'hui sont sérieux et permettent à la ville de stabiliser ses finances sans avoir augmenté les impôts des grasseois. Je ne parle pas des contraventions, du coût du stationnement. Ce sont des impôts indirects que nous payons tous quel que soit la ville. Voilà ce que je souhaitais dire pour exprimer la position du groupe Front National.

Monsieur le Maire

Merci pour ces propos qui soulignent ce travail fourni, cette politique volontariste que nous avons souhaitée pour désamorcer à marche forcée la ville de Grasse. La dette étrangle les communes. La dette asphyxie et les prive de marge de manœuvre. Il faut trouver des équilibres nouveaux pour pouvoir réinvestir et ne pas payer des intérêts d'emprunt, ce que l'on appelle des charges financières dans ce budget qui vous est présenté. Lorsque nous sommes arrivés en 2014 le désendettement était de vingt ans, il est aujourd'hui de onze ans. Je me réjouis que l'on puisse partager cela et je me réjouis aussi des propos de Madame CONESA qui reconnaît l'amélioration et même si pour vous c'est insuffisant concernant l'investissement, les bâtiments communaux. Je l'entends. Lorsque l'on regarde les chiffres dans l'intégralité des choses nous ne pouvons que constater que ce maintien des taux a été tenu, que la masse salariale a été jugulée et que le niveau de dette baisse en intégrant le fonds de soutien de l'Etat. Cela est autorisé par la comptabilité publique, notamment pour le calcul du ratio de désendettement.

Avez-vous d'autres interventions ?

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Merci pour ces débats.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je rappelle que le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif – résultats budgétaires – de l'exercice 2018

| | |
|-------------------------------|----------------|
| - investissement : déficit : | 3 335 191,68 € |
| - fonctionnement : excédent : | 6 262 973,67 € |

Il est conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

Je vous demande de bien vouloir arrêter les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de cette manière.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 25

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Le résultat de fonctionnement est conditionné par le cumul du résultat de fonctionnement reporté de 2017 et du résultat comptable dégagé pour les seules opérations de l'exercice 2018, soit un total à affecter de 6 262 973,67 euros. En application de l'instruction M14, le résultat à affecter de 6 262 973,67 euros, composé du résultat de l'exercice et de l'épargne reportée, doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Il est donc proposé d'affecter 5 269 413,62 euros à l'investissement au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement hors restes à réaliser, le solde, soit environ 993 560,05 euros, est reporté au compte 002 excédent de fonctionnement capitalisé.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent et Monsieur DEGIOANNI (2 voix) votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 26

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Monsieur le Maire

Dans une conjoncture particulièrement défavorable aux collectivités locales symbolisée par une baisse vertigineuse des concours financiers de l'Etat, je ne ferai pas appel au levier fiscal en maintenant les taux constants. Aujourd'hui, je privilégie l'équité fiscale en me donnant les moyens de poursuivre le travail déjà effectué sur l'optimisation de nos bases, afin de ne pas pénaliser l'ensemble des ménages grasseois par une augmentation de la pression fiscale comme l'a très bien décrit Monsieur DEGIOANNI. Dans cette situation les taux de fiscalité concernant les ménages de la commune en vigueur sont aujourd'hui votés avec 0% d'augmentation. Malgré la raréfaction des ressources, et la fiscalité directe locale constituant le principal poste de recette de notre collectivité, le choix a été fait de fiabiliser nos bases d'imposition. Cela permet de rétablir l'équité des contribuables devant l'impôt et de ne pas les pénaliser sans discernement par des augmentations de taux. Par ailleurs les mesures mises en place par le gouvernement pour exonérer les contribuables de la taxe d'habitation en 2018 ont suscité chez certains Maires une crainte fortement légitime. Une commune sur six a ainsi augmenté la fiscalité des taux dès la première année de la mesure. Il était également important d'évoquer la politique d'abattement de la commune sur la taxe d'habitation qui permet de diminuer la base fiscale composante essentielle de la détermination du montant de l'impôt. Les abattements s'appliquent sans autre décision que celle de la commune, ce qui reste facultatif pour certains. A la ville de Grasse un abattement facultatif général à la base fiscale de l'ensemble des foyers fiscaux est toujours en vigueur depuis 2009. De même que les abattements pour les charges des familles qui restent au bénéfice des contribuables au maximum autorisé. Nous avons vu que les efforts de gestion réalisés par la commune ont permis d'augmenter notre épargne, notre capacité d'autofinancement. Cela nous permet de présenter aujourd'hui cette délibération dans la sérénité.

- Taxe d'habitation : 18,90 %
- Taxe foncier bâti : 19,45 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %

Avez-vous des observations ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

L'augmentation des bases de 9.8 % en 5 ans aurait permis de baisser les taux puisque chaque année, du seul fait de l'augmentation des bases, la ville de Grasse rentre dans ses caisses 2.9 millions d'euros de plus qu'en 2014. Une politique volontariste aurait été de baisser les taux de façon à rendre aux grassois une partie de ce que l'augmentation des bases leur a pris. Je rappelle que la pression fiscale à Grasse est très élevée et que cela décourage beaucoup de gens de venir s'y installer. Maintenir les taux constants n'a rien d'héroïque lorsqu'on sait que les bases ont augmenté de 9,8 % en 5 ans.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CASSARINI.

Nous procédons au vote pour maintenir les taux à 0% d'augmentation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 27 BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE APPROBATION

Monsieur le Maire

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les taux sont maintenus constants, la dernière réévaluation des taux date de 2009. La dotation forfaitaire est uniquement écrêtée en fonction des critères de richesse de la Ville et de l'évolution de sa population. Notre hypothèse d'évolution forfaitaire des bases fiscales retenue est de 2,2 %. La Ville de Grasse, dans la continuité des économies réalisées sur les charges courantes, poursuivra les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement. Il conviendra néanmoins de noter que le volume prévisionnel de nos dépenses devrait augmenter sur les charges de personnel et la subvention au CCAS notamment.

EQUILIBRE GENERAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Pour les recettes

Pour les dotations, l'hypothèse retenue pour la Dotation Forfaitaire 2019 est une baisse d'environ 150 000 euros et de 155 000 euros pour la DSU. Sur la fiscalité, le projet de loi de finances 2019 évoque une hausse de la revalorisation forfaitaire des bases locatives de 2,2 %. Notre inscription 2019 tient compte de cette revalorisation sans évolution physique. Sur la base d'hypothèses prudentielles, nous anticipons une progression très relative de nos principaux postes de produits de fonctionnement.

Pour les dépenses

Nos postes de fonctionnement sont revalorisés par rapport au compte administratif 2018, notamment sur les charges de personnel pour environ 500 000 euros et sur la subvention au CCAS pour 400 000 euros. La

progression du budget en terme de charges de personnel est liée avec notre politique de recrutement. Sur le poste subventions, les principales hypothèses reposent sur un maintien des enveloppes 2019 à un niveau équivalent à celui de 2018 par solidarité avec le tissu associatif, en revanche celle du CCAS a été revalorisée de 400 000 euros pour tenir compte de l'ouverture du Mas du Collet et des reclassements indiciaires du personnel. Les charges financières sont anticipées à la baisse eu égard à notre politique de désendettement. Néanmoins, les marchés financiers étant très volatils, le contexte politique national incertain, les taux longs se tendent quelque peu ; une réserve a donc été constituée. Notre épargne brute devrait se maintenir à un niveau bien plus élevé que les années précédentes soit bien au-delà des 7 M€.

Cet autofinancement va ainsi nous permettre de minorer notre recours aux financements extérieurs.

3) EQUILIBRE GENERAL BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

Le budget d'investissement 2019 est le reflet d'une volonté de revalorisation des volumes en terme de dépenses d'équipement en adéquation avec notre programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter notamment que les postes liés à la modernisation de nos équipements et à la restauration de notre patrimoine seront prioritaires. Dans notre construction budgétaire, notre objectif prioritaire « pas d'endettement supplémentaire » est respecté, puisque l'emprunt prévisionnel inscrit soit 6 millions d'euros est inférieur au montant remboursé en capital soit 8 millions d'euros.

Je vous propose donc de procéder au vote du budget.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Concernant le fonctionnement : en 1^{ère} lecture de la présentation générale (pages 7 à 11), on constate que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent (+140K€) et on prévoit un plus gros virement à la section d'investissement (qui passe de 4.6 millions à 5.5 millions). De même, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de manière importante (+1.1 millions) et davantage que les dépenses réelles. On constate que la perte de DGF est compensée par les recettes fiscales en augmentation et par une recette exceptionnelle de 600 K€. A quoi correspond cette recette exceptionnelle ?

Je suis profondément désolé que le budget de fonctionnement soit encore élevé (presque 70 millions d'euros) et que vous n'arriviez pas à diminuer les dépenses de fonctionnement pour permettre un meilleur autofinancement des investissements ou une diminution des taux d'impôts pour les grasseois qui sont parmi les plus lourdement taxés du département (taux de la ville largement plus élevés que les grandes villes du bassin cannois auxquels il faut rajouter la fiscalité additionnelle prélevée par la CAPG alors que la CAPL ne la prélève pas et que la CASA ou la Métropole sont à des taux nettement inférieurs). Il est certain que tout augmente mais dans ces temps difficiles pour la population, la ville pourrait être exemplaire en recherchant de réelles économies sur les postes tels que les festivités ou la communication dont le budget s'élève à plus de 600 K€ (page 15) à travers les comptes de :

- Fêtes et cérémonies,
- Foires et expositions,
- Annonces et insertions,
- Catalogues et imprimés,
- Publications,
- Frais d'affranchissement,
- Voyages et déplacement,
- Dépenses diverses,

Concernant l'investissement : on peut s'inquiéter du résultat déficitaire 2018 de 5.2 millions d'euros et s'interroger sur l'opportunité de prévoir plus de 11.5 millions d'euros de dépenses d'équipement (y compris les RAR de l'an dernier).

Dans les dépenses, à quoi correspondent les 5.2 millions inscrits sur l'opération équipements et locaux associatifs ?

Quels sont les projets financés dans le chapitre 23 par les 2.825 millions ?

S'agit-il de projets réellement utiles à la population ou complètement ruineux comme la médiathèque ou la ZAC Martelly ?

Dans le chapitre 16 des emprunts est prévu un refinancement de dette pour 1.4 million et un tirage sur ligne de trésorerie pour 2.750 millions soit 4.150 millions pas forcément indispensables et en même temps vous prévoyez de mobiliser un emprunt de plus de 10 millions. Quel est le gain attendu de cette opération ?

Les annexes de la dette (à partir de la page 96) présentent tout de même 44 contrats pour un encours de plus de 93 millions d'euros. A-t-on envisagé une renégociation de ces concours vu la baisse des taux (1.5/sur 20 ans) ?

Avec une telle dette, la bonne gestion serait de limiter au maximum les nouveaux investissements, tout en maximisant l'autofinancement issu du fonctionnement pour geler le recours aux nouveaux emprunts et désendetter au plus vite la ville car à ce rythme, on en a encore pour au moins 12 ans sans réelle capacité.

En conclusion de mes propos, vous présentez un budget sans vision, sans orientation, avec une politique d'investissement indigente (quid de la sécurité des bâtiments communaux, quid de la politique salariale, quid de la GPEC). Aucune réponse contrairement à ce que vous écrivez, au frais du contribuable, les signaux sont au rouge écarlate et non au vert.

Monsieur le Maire

Sur les 11 500 000 € d'investissement vous avez la totalité des détails qui est ventilés dans la note de présentation que vous avez en annexe. Nous avons travaillé à la renégociation des taux, vous y avez d'ailleurs participé dans la désensibilisation de la dette toxique. Nous avons renégocié les taux pour fixer des taux d'intérêt fixes et non variables sur la question des parités euro – franc suisse et chaque emprunt fait l'objet d'une renégociation serrée par les affaires financières. Sur la question des 600 000 €, ils sont éclatés en deux grands volumes. Un volume de 400 000 € sur les ventes de certificats d'énergie et les 200 000 € sont des recettes prévisionnelles sur l'exercice qui arrive. Sur la durée de désendettement, 12 ans, en début de mandat nous étions à 20 ans et aujourd'hui à 11 ans.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Dans la mesure où la Médiathèque va avoir un coût de fonctionnement d'environ 2 000 000 € par an (personnel et frais administratifs divers), comment allez-vous financer ce nouveau coût et la ville en a-t-elle les moyens, non pas en 2019 mais à partir de 2020 ?

Monsieur le Maire

Nous avons a mené un travail sur le redéploiement d'effectifs déjà existants et sur des recrutements à venir. Nous l'évoquerons dans le BP 2020 mais nous l'avons évoqué lors de la dernière réunion sur la médiathèque où vous étiez présent. Nous évoquerons la masse salariale un peu plus tard dans le Conseil Municipal.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le budget primitif 2019, de même que le précédent, est déséquilibré en ce qui concerne son volet investissement avec une surpondération du projet de la médiathèque qui mobilise à lui seul près de la moitié du budget, soit 5 millions d'euros. La gestion du court terme est une donnée fondamentale dans la gestion publique. Il est temps de lui rendre ses lettres de noblesses. Elle a été depuis bien trop longtemps méprisée à la faveur de projets dit « structurants » ou « de long terme » qui mobilisent l'essentiel des ressources des grassoises et des grassois. Ces projets ont été pour la ville soit très négatifs (requalification du jeu de ballon et création d'un sens unique) ; soit ont participé à son naufrage financier (le projet du funiculaire, la grande médiathèque en cours de travaux). Ils nous ont été vendus comme la poule aux œufs d'or. Et la poule, vous le savez, est morte égoragée. De plus, concentrant l'essentiel des ressources, ils ne permettent pas d'allouer les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine. Il est donc impérieux de renouer avec une pratique budgétaire qui donne à la gestion du court terme la priorité.

Nous, contribuables, l'exigeons :

A savoir pour Grasse 7 priorités immédiates :

1. La mise en place d'un parc de stationnement fermé en zone bleue en guise de reconversion du garage Roland abandonné et, ce, en attente de la réalisation du projet Martelly.
2. La refonte du sens giratoire de circulation et notamment la suppression du sens unique sur le jeu de ballon.
3. Le renforcement de la réglementation des accès et de la zone piétonne en vieille ville.
4. La création d'une véritable cellule de crise actuellement inexistante et inopérante pour lutter contre le logement insalubre.
5. Le renforcement du contrôle de la vitesse en ville notamment sur les avenues du 11 Novembre, Thiers, Copernic, ainsi que les boulevards du jeu de Ballon, Emmanuel Rouquier et Georges Clémenceau.
6. La mise en place de mobiliers urbains pratiques et visibles permettant le tri des déchets domestiques dès leurs créations chez les particuliers.
7. L'établissement d'un plan pluriannuel d'entretiens des bâtiments communaux, entrée de ville et voiries.

Le budget 2019 ne correspond pas à ces priorités et à la gestion du quotidien des grassois. Je m'opposerai à ce budget.

Madame Magali CONESA

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans un contexte d'austérité budgétaire découlant de la situation financière de la Ville. Les efforts visant à la diminution des charges de fonctionnement atteignent dans ce budget leur limite. Néanmoins, l'Épargne brute permettant de financer l'annuité de la dette devrait être maintenue, selon vos prévisions, au-delà de 7 M€. Suivant votre politique de désendettement, l'annuité de la dette en capital atteindra 8 M€ et pour ne pas augmenter l'encours de dette déjà très lourd, vous voulez recourir pour le financement des investissements à un nouvel emprunt de 6 M€. L'endettement de la Ville conduit en 2019 à un investissement marginal au regard des besoins en équipements publics indispensables. Grevé par une dette importante, le budget d'investissement de 2019 sera également grevé par le projet central de la Médiathèque. Pour rappel, le budget d'Investissement de 2018 s'élève à 9,25 M€.

Celui de 2019 est prévu à 11,52 M€.

La Médiathèque représente 51 % du budget total d'investissement de 2019.

En effet, ce seront 6,36 M€ consacrés à la Médiathèque, en 2020 ce seront 5,77 M€.

Pour 2019 et 2020, le budget d'investissement affecté à la Médiathèque s'élève à 12,13 M€, soit plus que le budget total d'investissement de l'année 2018, mais aussi que le budget total de l'année 2019. L'opération de la Médiathèque, « projet phare » de ce Budget Primitif est la dépense d'équipement la plus importante. Elle plombe considérablement nos finances locales, alors même qu'il y a urgence à déployer des moyens importants pour l'entretien, la valorisation de nos bâtiments communaux, de nos voiries, de notre patrimoine. Concernant la construction de la Médiathèque, je ne rappellerai pas ici les arguments que nous avons maintes fois répétés quant au choix de l'endroit inadapté pour nous, compte tenu des risques géologiques et des réseaux d'eau, de l'accès, de l'environnement architectural qui sera impacté par un tel édifice, etc. Si le choix d'une médiathèque s'est imposé, c'est directement lié au subventionnement élevé dont bénéficie ce type d'équipement par la DRAC notamment. Ce sont les conditions liées à l'obtention des subventionnements qui ont guidé l'élaboration de cet équipement : la superficie, les équipements, l'objet, le recrutement du personnel, etc. En ce qui concerne le financement, la Médiathèque aura un coût évalué aujourd'hui à 23,88 M€ HT, soit 28,66 M€ TTC.

Ce montant comprend les acquisitions, la construction, les équipements et les travaux liés aux effondrements des immeubles qui n'étaient évidemment pas prévus dans le projet initial. A ce montant, il faut ajouter l'aménagement des places alentour qui s'élève à 1,56 M€. Ce qui nous donne un total pour l'opération de 25,44 M€ HT.

C'est un montant considérable. Cette opération sera subventionnée par l'ANRU (pour ce qui concerne les logements), la Région, le Département et la DRAC.

Nous y reviendrons. Néanmoins, ce sont bien 25,44 M€ HT qui seront greffés directement sur les budgets d'investissement de 2018, 2019 et 2020. On le constate donc bien, la construction de la Médiathèque grève lourdement l'ensemble des budgets d'investissement de 2018 à 2020. Il reste, par conséquent, peu de financements disponibles pour tout autre équipement public. Revenons sur les subventions versées pour la construction de la Médiathèque. Après versement des subventions de l'ANRU, de la Région, du Département et la DRAC, le reste à la charge pour la ville de Grasse sera de 7 M€ pour la Médiathèque si l'estimation des 4,59 M€ pour le remboursement du sinistre lié aux effondrements est réellement encaissé. Cette estimation exprime une potentialité, non une certitude. Pour les aménagements extérieurs, subventionnés par l'ANRU, le

reste à charge pour la Ville sera de 1,19 M€. Un total à charge pour la Ville de 8,19M€. Ce qui en fait l'investissement prioritaire et principal pour les années 2018, 2019 et 2020. 8,19 M€ à la charge de la Ville, c'est approximativement le budget total d'investissement de l'année 2018. C'est un montant qui apparaît déséquilibré au regard des capacités d'investissement de la Ville. En résumé, financièrement, avoir fait le choix de la construction de la Médiathèque, c'est avoir fait le choix d'un projet unique d'investissement. Grasse avait-elle les moyens de s'offrir un projet si coûteux au regard de l'état de nos bâtiments communaux, de nos voiries, de nos écoles, de nos routes, de nos vallons, etc, qui subissent les affres du temps et un manque d'entretien récurrent ? La Médiathèque aura également un impact non négligeable sur notre budget de fonctionnement. En effet, vous évaluez un coût de fonctionnement total à 1,63 M€ par an. La subvention accordée par la DRAC pour financer 4 postes à 80% pendant 5 ans, permettra de faire des économies sur le coût de fonctionnement total. Néanmoins, une fois cette subvention versée, il restera à financer un surcoût de 857 278 € par an.

Comment envisagez-vous de financer ce surcoût de 857 278 € ?

Ce projet d'équipement à vocation culturelle cristallise à juste titre les tensions, argumentations, et oppositions. Néanmoins, quelle que soit notre opinion sur l'utilité, l'efficacité ou la pertinence de ce projet, tout nous démontre que le coût de cette opération est totalement inadapté à la situation financière de la Ville, compte-tenu de l'austérité que nous connaissons depuis plusieurs années.

Monsieur Paul EUZIERE

Je voudrais revenir sur la partie investissement de ce Budget 2019, en évitant de disserter évidemment sur les investissements en 2020 qui, comme chacun le sait, ne comportera en réalité que 3 mois d'exercice budgétaire pour l'actuelle mandature.

Le montant des dépenses d'équipements pour 2019 est donc de 11,5 millions €.

Dans ces 11,5 millions €, le "renouvellement urbain" c'est à dire la Médiathèque et l'aménagement de ses abords les espaces Rouachier et Vercueil entrent pour 6,6 millions. Ces chiffres sont à mettre en rapport avec les sommes consacrées, par exemple, à la Cathédrale, bâtiment patrimonial de Grasse majeur et le plus visité par les touristes: 85 000 €. En 2012, M. LELEUX avait fait voter un plan décennal de 4, 2 millions € sur 10 ans, soit 420 000 € par an. Nous sommes en 2019 et vous budgétiez 85 000 € pour la Cathédrale !

Pour les 23 écoles primaires et crèches réunies, plus de 5500 enfants grassois concernés, vous consacrez 500 000 €. Soit 12 fois moins que pour la Médiathèque !

Pour les routes qui sont dans un état absolument désastreux, vous affectez 643 000 €, soit 10 fois moins que la Médiathèque. Et dans ce pactole routier, la réfection des avenues de Lattre de Tassigny et G. Pompidou, c'est à dire la route de Cannes, entre royalement pour 50 000 € ! Pour mémoire, le 28 mars 2017, lors du vote du Budget 2017 donc, nous vous avons interpellé à ce sujet, suite à des courriers que nous vous avons adressés. Vous m'aviez répondu: "... Je vous propose un phasage sur le Plan Pluriannuel d'Investissements (...)" Et vous précisez « Je veux bien travailler avec vous sur un phasage ». Depuis deux ans, nous constatons qu'il n'y a eu ni Plan Pluriannuel d'Investissement, ni "phasage" auquel nous aurions été associés concernant cette route qui est l'axe majeur de la traversée Sud-Nord de notre Ville et son entrée Sud. Les espaces verts et aires de jeux, éléments essentiels du vivre ensemble et de l'harmonie dans une ville, sont gratifiés de 60 000 € ! Par contre, on trouve 130 000 € destinés à la création d'un "campus universitaire" à l'ancien Palais de Justice", et 1,4 million prévu pour 2020.

Questions:

1/ Quand ce projet de campus a-t-il été discuté préalablement en commission d'aménagement avant de faire l'objet de budgétisation ?

Réponse: jamais.

Vous engagez lourdement les finances de la Ville dans des projets, sans aucun débat préalable entre élus, et une fois de plus sans associer tous les groupes qui représentent les grassois.

2/ Autre question à propos de ce "Campus": quelles subventions avez-vous obtenues et pour quel montant ?

Ce budget d'investissement ne répond en rien aux besoins des grassois. Il est, tout au plus, un bouche trou, un cache-misère d'année préélectorale.

Un dernier point de comparaison qui devrait faire réfléchir.

La commune voisine de Valbonne affectera cette année 24 millions € à l'investissement. Valbonne compte 13 000 habitants, Grasse plus de 50 000 habitants. Comparativement, Valbonne consacre 8 fois plus d'argent par habitant pour ses équipements publics et sa voirie que Grasse.

Tout est dit. C'est un constat et il est accablant.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur EUZIERE. Vous dites que le Campus n'a pas été débattu, vous omettez que lors du débat d'orientation budgétaire au PPI cela apparaissait déjà. Nous assumons d'amener dans le centre historique des étudiants. Nous pouvons le dire et pas le faire mais nous voulons être dans des actes. L'école supérieure du parfum de Paris s'est installée dans l'ancienne Caisse d'Epargne sur l'avenue du jeu de Ballon. Cela faisait sourire mais c'est chose faite. Quand l'EDEC a porté son regard sur la ville de Grasse pour ouvrir un master beaucoup émettaient un doute pourtant ce master est ouvert. Le master focal en chimie fonctionne et il est complet. Nous avons également l'université de Nice qui vient s'installer. Tous ces éléments sont des démarches volontaristes pour la ville de Grasse car nous voulons attirer ces étudiants dans le centre historique pour le faire vivre. Vous avez évoqué la route de Cannes, le Président du département des Alpes-Maritimes, Christian ESTROSI a rétrocedé cette route départementale à la ville de Grasse sans aucune compensation. Vous avez été le premier à dénoncer cela en disant que cela allait coûter cher en requalification pour cette route. Nous avons inscrit ces 50 000 € non pas pour refaire du goudron mais pour lancer les études nécessaires pour le giratoire des quatre chemins et des Chasseurs Alpains parce qu'il est nécessaire de refaire cet axe routier qui est aujourd'hui de la responsabilité de la ville de Grasse. Je ne peux pas obtenir un concours financier du département car cette route a été déclassée injustement. Nous voulons travailler sur une voix cycliste montante sur la partie droite de cet axe routier.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous confirmez bien ce que j'ai dit sur le projet de Campus. Je n'ai jamais ricané sur l'école de Parfum. J'ai posé deux questions : il y a 1 400 000 € pour ce Campus universitaire dont on n'a jamais débattu d'un projet en commission. Pour une raison très simple c'est que la commission d'urbanisme et d'aménagement ne sert qu'à entériner des projets en cours et à regarder les projets de délibération, en aucun cas d'anticiper sur des projets et de débattre. Je vous donne acte de la confirmation, il y a une ligne sur le débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas une explication, un échange et encore moins des points de vue confrontés. Pouvez-vous nous dire si on a des subventions là-dessus ? Ou est-ce à la charge de la ville de Grasse ? A force de renvoyer les factures après 2020 je crois que certains grassois vont avoir des réveils douloureux. On repousse les emprunts après 2020. Est-ce que l'on a des subventions acquises pour ce Campus ou bien est-ce à la charge de la ville ? Quant à la route de Cannes j'ai repris ce qui figure au procès-verbal du vote de 2017. Vous me dites que vous êtes prêt à travailler avec moi sur un plan pluriannuel d'investissement pour la route de Cannes et on va phaser ensemble. Nous n'avons rien phaser ensemble. Dont acte.

Monsieur le Maire

Sur la question des co financements nous allons proposer une réunion ad 'hoc sur la question universitaire plus largement et vous avez raison de le souligner, nous avons sollicité des crédits, des demandes au niveau du CRET, de la région, au département des Alpes-Maritimes, à l'Agence de Renouvellement Urbain, à l'Etat dans la partie cœur de ville. Ce qui est signé pour 2019 c'est :

140 000 € de la part de l'Etat

65 000 € sur les études qui sont financées par la caisse des dépôts et consignation.

Nous attendons des retours de la région au niveau du CRET 2, du département des Alpes-Maritimes, de l'action cœur de ville et de l'ANRU. Il est utile de faire une réunion de travail sur ce sujet. Pour la route c'est important de lancer ces études pour requalifier cette route qui est dans un état déplorable et que le département nous a cédée dans ce triste état, sans contrepartie financière. Cet axe est prioritaire. Il faut travailler sur les voies pour les piétons, les cyclistes et faire une entrée de ville digne de ce nom entre les quatre chemins et l'entrée de ce giratoire. Nous nous mettons en perspective et je souhaite que tous ensemble nous portions nos forces en ce sens.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Sur le courrier qui a été adressé aux grassois sur le bilan verdoyant, je souhaite connaître le nombre d'exemplaires envoyés, à qui et combien cela a coûté ? Si on peut avoir la réponse avant la fin du Conseil Municipal, merci.

Monsieur le Maire

Cela a été imprimé à 10 000 exemplaires, transmis dans les Mairies annexes et transmis aussi à des fichiers protocolaires. Je vous donnerai le coût de l'impression à la fois par écrit de la fabrication de ce document.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Effectivement je crois que tout est bien résumé, lorsque l'on investit autant dans une médiathèque on n'a plus d'argent pour faire le reste. Je ne vais pas paraphraser ce qui a été très bien exposé. En revanche, en ce qui concerne la route de Cannes, cela avait été rétrocédé à la ville sans compensation, du temps de Monsieur ESTROSI. Depuis Monsieur ESTROSI, deux Présidents se sont succédés au Département et vous êtes vice-Président du Conseil Départemental, pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait pour que justice nous soit rendu puisque vous avez qualifié ce transfert d'injuste ?

Monsieur le Maire

C'est là tout le problème car lorsque quelque chose est transféré le Département ne peut pas le refinancer. C'est injuste mais le Département n'a plus dans son escarcelle cette route, elle a été transférée à la voirie communale et c'est la commune qui est aujourd'hui en charge de sa requalification et de son entretien. C'est la difficulté de cet axe central majeur pour lequel je souhaite prendre mes responsabilités en le requalifiant. J'ai saisi le Président du Département Charles Ange GINESY pour lui demander de quelle manière il pouvait nous aider et je suis sûr qu'il m'apportera son soutien dans ce sujet mais ne pourra pas financer cette route qui est une voirie communale, les prérogatives du département ne lui permettront pas d'engager dans l'assemblée délibérante. Je lui ai demandé s'il pouvait aider la ville en affectant une somme mais il ne pourra pas le faire en direction de cette voirie.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 28 **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 29 **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 110 596,65 euros.
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 719 562,50 euros.

Les principaux postes de dépenses sont l'achat d'eau au SICASIL pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF), à hauteur de 1 955 231,06 euros (recette équivalente) et la fourniture d'eau potable à la commune de Grasse par le SIEF, pour un montant de 1 817 776,80 euros.

En termes de réalisations en investissement, les dépenses d'équipement ont représenté un volume de 709 168,18 euros.

Ces dépenses ont pu être financées par :

La surtaxe pour 2 340 004,75 euros,

Le produit lié au remboursement par le SIEF du l'achat d'eau au SICASIL : 1 955 231,06 euros ;

Les recettes liées aux remboursements de TVA pour 120 169,78 euros.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Concernant le budget annexe du service d'Eau Potable je vous demande d'arrêter les recettes et les dépenses d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière qui vient de vous être présenté.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 30 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2018, soit un excédent de 719 562,50 euros à l'excédent reporté en fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 31 BUDGET PRIMITIF 2019
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
APPROBATION**

Monsieur le Maire

BUDGET PRIMITIF 2019 EAU POTABLE

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

| | |
|--|--------------------|
| Fourniture d'eau potable pour le SIEF : | 2 610 000,00 euros |
| Fourniture d'eau potable pour les usagers grasseois : | 2 220 000,00 euros |
| Cet achat au SIEF fournit l'eau potable pour la consommation des grasseois ; Régularisations TVA sur exercices antérieurs | 1 200 000,00 euros |

Principaux postes de recettes :

| | |
|--|--------------------|
| Surtaxe : | 2 650 000,00 euros |
| Ventes d'eau (SIEF) : | 2 610 000,00 euros |
| Résultat 2018 reporté : | 719 562,50 euros |
| Régularisations TVA sur exercices antérieurs | 1 253 000,00 euros |

LISTE PROJETS EN PROGRAMMATION SUR 2019

En 2019, les principales opérations d'investissement notamment liées au Programme pluriannuel de renouvellement et d'extension des réseaux de distribution de l'eau potable pour un montant de 1 920 224,23 euros H.T soit 2 304 269,08 euros TTC sont les suivantes :

- Renouvellement des réseaux d'eau potable du boulevard Maréchal Leclerc,
- Remplacement du réseau sur 465 ml du boulevard Crouët,
- Réfection du réseau de la rue du Palais de Justice,
- Renouvellement du réseau d'adduction sur 300 ml rue Saint Joseph,
- Extension du réseau AEP sur 400 ml au niveau de la traverse de la Paoute,
- Renforcement du réseau sur 400 ml rue de la Marigarde.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL votent contre et Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 32 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
 COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 33 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
 COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire de 223 328,22 euros.
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 806 870,20 euros.
Les réalisations significatives sur 2018 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Contrôles et diagnostics sur les réseaux : 125 067,24 euros
Charges de personnel : 175 868,00 euros
Annuité de la dette : 228 202,45 euros.

Dépenses d'équipement : 714 987,07 euros ; les principales opérations réalisées sont :

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

La surtaxe pour 1 052 218,41 euros ;
La taxe de raccordement aux eaux usées à hauteur de 228 808,56 euros ;
Les remboursements de TVA pour 116 057,60 euros ;
L'affectation pour 361 117,48 euros.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Concernant le budget annexe du service de l'assainissement je vous demande d'arrêter les recettes, les dépenses d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière qui vient de vous être présentée.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL votent contre et Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 34 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Il vous est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2018, soit un excédent de 806 870,20 euros à l'excédent reporté en fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 35 BUDGET PRIMITIF 2019
SERVICE D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION**

Monsieur le Maire

BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

| | |
|--|------------------|
| Charges à caractère général : | 149 909,60 euros |
| Charges de personnel : | 180 000,00 euros |
| Charges financières : | 71 481,72 euros |
| Charges exceptionnelles : | 50 000,00 euros |
| Régularisations TVA sur exercices antérieurs | 833 000,00 euros |

Principaux postes de recettes :

| | |
|--|--------------------|
| Surtaxe : | 1 150 000,00 euros |
| Taxe de raccordement : | 200 000,00 euros |
| Résultat 2018 reporté : | 806 870,20 euros |
| Régularisations TVA sur exercices antérieurs : | 863 000,00 euros |

LISTE PROJETS EN PROGRAMMATION SUR 2019

En 2019, les principales opérations d'investissement notamment liées au Programme pluriannuel de renouvellement et d'extension des réseaux de distribution d'eau usée pour un montant de 1 920 033,29 euros H.T soit 2 304 039,95 euros TTC sont les suivantes :

- le renouvellement des réseaux d'eau usée du boulevard Maréchal Leclerc,
- la réfection du réseau de la rue du Palais de Justice,
- le renouvellement urgent du réseau d'assainissement boulevard Kennedy,
- l'extension du réseau chemin du Bois fleuri,
- l'extension du réseau pour le raccordement d'enclaves chemin de la Madeleine.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 36 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde déficitaire de 2 790,00 euros.
Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 62 408,93 euros.
Les réalisations significatives sur 2018 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges de personnel : 68 404,30 euros.

Charges exceptionnelles : reversement aux particuliers des subventions perçues de l'Agence de l'Eau à hauteur de 54 000,00 euros, dans le cadre de l'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

Ces dépenses ont été financées par les recettes suivantes :

Les prestations facturées aux particuliers dans le cadre des contrôles effectués par la Ville pour 51 336,29 euros ;

Le produit de la surtaxe assainissement pour les matières de vidange soit 15 559,08 euros ;

- L'encaissement des subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux particuliers soit 54 000,00 euros ;
- Les subventions de l'Agence de l'Eau versées à la Ville pour les contrôles de conformité à hauteur de 9 008,00 euros et dans le cadre des aides à la performance épuratoire et à la gestion durable pour un montant de 17 758,00 euros.

Avez-vous des observations ?

Madame Magali CONESA

Je précise que cette intervention vaudra pour le Compte Administratif et le Budget Primitif, nous voterons mais nous avons quelques remarques à faire sur le SPANC. Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif a pour mission de contrôler l'état, le fonctionnement et l'entretien des installations existantes par des contrôles périodiques fixés à 4 ans et de valider les nouvelles installations en assainissement autonome. Le SPANC trouve sa justification dans une logique environnementale qui vise à préserver les ressources en eaux et les sols. C'est un moyen de lutte contre les pollutions diffuses. Sur Grasse, 4 260 installations sont concernées. Ce qui représente 21% des habitants. L'ANC concerne donc une part importante des grassois et de notre territoire. C'est aussi un enjeu environnemental essentiel. Le nombre total d'installations contrôlées en 2017 était de 3839. Le nombre de contrôles périodiques et des diagnostics a augmenté de 333 en 2016 à 414 en 2017. Le taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif contrôlés était de 64,8 % en 2017. Il reste donc de nombreux dispositifs qui demeurent non conformes, entraînant une pollution environnementale à laquelle il est indispensable de mettre un terme. Nous l'avons déjà évoqué, le SPANC a un rôle de conseil déterminant auprès des usagers dans la construction et l'entretien de leur filière d'assainissement, un rôle qu'il convient de développer car il reste difficile pour chaque usager de connaître précisément ses obligations et ses droits en matière d'ANC. En outre, l'action du SPANC s'inscrit dans une démarche de développement durable, en concourant à protéger la qualité de nos eaux souterraines et de nos sols, poursuivre et renforcer les missions du SPANC est donc primordial. Il ne faut pas omettre la réalité de notre territoire. Des solutions insuffisantes sont apportées aux usagers, les installations sont coûteuses, les rejets d'eaux usées trop nombreux dégradent la qualité des sols et des eaux. Le SPANC reste, là où l'assainissement collectif n'est pas envisageable, un garant de la préservation de notre environnement. Il doit être renforcé dans ses missions de conseil et de contrôle. Néanmoins, l'ANC n'est pas une alternative au tout réseau. En effet, faire le choix de l'assainissement non collectif pour une part non négligeable de la population grassoise, c'est accepter de faire peser une charge très importante sur les foyers grassois, avec des contraintes techniques et géographiques qui rendent certaines installations difficilement réalisables et très coûteuses. L'usager grassois est doublement sanctionné : il ne bénéficie pas du réseau collectif, paye l'étude géologique, les travaux, les contrôles et les augmentations sont

constantes...Le nouveau PLU prévoit "une modération de l'urbanisation" dans les zones d'assainissement individuel. 489 ha sont occupés par des zones urbaines résidentielles avec un assainissement individuel. Nous vous avons demandé que, compte tenu des contraintes importantes imposées aux particuliers et dans le but de préserver l'environnement et la qualité de vie, il soit envisagé de freiner la densification sur ces zones. Là où c'est possible, nous le répétons, un Programme pluriannuel d'extension du réseau collectif d'assainissement reste indispensable. Partout ailleurs, si l'Assainissement Collectif n'est pas envisageable, pour des raisons de coût notamment, d'autres solutions existent auxquelles il convient de réfléchir. L'assainissement doit être un service public pour tous qui doit s'inscrire dans une politique publique environnementale et sanitaire ambitieuse.

Madame Nicole NUTINI

J'aimerais intervenir sur l'ensemble des délibérations qui viennent de paraître, qu'il s'agisse du budget de l'eau ou de l'assainissement. Je souhaite souligner la performance des services avec lesquels je travaille depuis des années. Ces services ont monté un schéma directeur avec le service de l'Etat de l'Eau et de l'Assainissement, ils ont travaillé sur le transfert de compétence qui verra le jour en 2020 au niveau de la communauté d'agglomération sans ajouter des agents supplémentaires. Je souhaite leur rendre hommage car ils ont fait preuve d'une qualité de travail, une disponibilité de leur temps. Ce service a également travaillé pour le syndicat du Foulon. Cela mérite que le travail des agents soit souligné. Au niveau de l'assainissement collectif, Madame CONESA nous sommes souvent d'accord sur le sujet, cette régie je l'ai vue naître et je l'ai accompagnée et j'accompagne les agents qui travaillent dessus. Aujourd'hui pour les contrôles en intra nous avons souhaité nous dédouaner de notre délégataire Suez et ce sont les services qui font les contrôles et je vous rappelle que nous n'avons qu'un seul agent inspecteur au niveau du SPANC et que cela fait partie de l'équilibre du budget de ce service. En ce qui concerne les coûts je ne suis ni à l'Assemblée Nationale ni au Sénat, l'agence de l'eau ne nous donne plus de subvention à partir des 10 derniers dossiers qui nous restent à instruire dans les semaines qui viennent. Je le regrette. Concernant la station d'épuration, vous l'avez vu au dernier Conseil Municipal nous sommes en train de modifier la station d'épuration de Plascassier puisque nous prenons des usagers de Mouans-Sartoux. Nous avons fait des travaux au niveau de la station d'épuration de la Paoute et des Roumégières. Je rappelle qu'au niveau du prix de l'eau de l'assainissement non collectif la taxe d'assainissement n'intervient pas.

Monsieur le Maire

Merci pour ces éléments de réponse très clairs et à la reconnaissance que vous exprimez au personnel qui travaille sans compter pour mettre en œuvre cette politique publique.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Concernant le budget annexe du service de l'assainissement non collectif je vous demande d'arrêter les recettes et les dépenses d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière qui vient de vous être présentée.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 38 **BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Il est proposé d'affecter le résultat au 31 décembre 2018, soit un excédent de 62 408,93 euros à l'excédent reporté en fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 39 **BUDGET PRIMITIF 2019
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

| | |
|---|------------------|
| Frais d'études : | 20 000,00 euros |
| Charges de personnel : | 70 000,00 euros |
| Autres charges de gestion courante : | 34 608,93 euros |
| Reversements subvention Agence de l'Eau : | 100 000,00 euros |

Principaux postes de recettes :

| | |
|--|------------------|
| Remboursements de frais et factures aux particuliers : | 70 000,00 euros |
| Participation Agence de l'Eau : | 4 500,00 euros |
| Subventions Agence de l'Eau reversées : | 100 000,00 euros |
| Surtaxe assainissement pour les matières de vidange : | 15 500,00 euros |
| Résultat reporté : | 62 408,93 euros |

INVESTISSEMENT

Principaux postes de dépenses :

| | |
|----------------|----------------|
| Etudes : | 2 500,00 euros |
| Acquisitions : | 3 090,00 euros |

Principaux postes de recettes :

| | |
|-------------------------|----------------|
| Résultat reporté 2018 : | 2 790,00 euros |
|-------------------------|----------------|

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 40 **BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur Le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Damien VOARINO

Une intervention légèrement annexe au niveau des cimetières grassois. En octobre 2014, nous avons échangé par courrier et je vous avais interpellé sur l'injustice flagrante de ne pas avoir de véritable carré Musulmans à Grasse et ce alors même qu'il existe un carré hébraïque. Vous en aviez convenu, vous m'aviez répondu que les devis étaient en cours et que vous m'informeriez des suites. Aujourd'hui, 4 ans plus tard je n'ai pas de nouvelles. J'aimerais savoir où nous en sommes ? Merci.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur VOARINO, je vous donne acte d'avoir soulevé cette question. Nous avons fait des études sur ce coût pour excaver la terre. Je propose que l'on réunisse une réunion spécifique pour que l'on puisse mettre au budget d'un autre exercice ce sujet important et légitime sur lequel vous aviez attiré mon attention. Je partage votre sentiment et le sens de votre déclaration.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 41 **BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde excédentaire de 115 572,49 euros. Les réalisations sur 2018 sont liées aux ventes de caveaux et enfes pour 23 184,00 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 42 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2018 soit un excédent de 115 572 ,49 euros, à l'excédent reporté de fonctionnement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 43 BUDGET PRIMITIF 2019
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principal poste de dépenses :

Charges de fonctionnement du service : 115 572,49 euros

Principal poste de recettes :

Excédent reporté : 115 572,49 euros

Monsieur Paul EUZIERE

Lors du vote du Budget 2018, au sujet de ce budget annexe des Pompes Funèbres, nous étions intervenus en indiquant que nous nous abstenions car nous souhaitions que soit mis en place un vrai service public de pompes funèbres qui n'aurait pas pour but de satisfaire tel ou tel fonds de pension, mais nos concitoyens et cela aux tarifs les meilleurs. C'est ce qui se fait dans certaines communes de notre Agglomération, par exemple Mouans-Sartoux, mais aussi dans de nombreuses villes de France et intercommunalités. Cette réflexion et cette orientation correspondent à l'intérêt général des grassois.

Vous nous aviez répondu que vous alliez "*étudier ce dossier et les avantages d'une telle approche*".

Nous n'avons pas été informés d'une telle étude.

Nous n'avons pas été associés à quoi que ce soit.

Nous en sommes exactement au même point qu'il y a un an.

En conséquence, nous votons contre ce budget qui devrait être non pas un budget de délégation de service public, mais celui d'une régie municipale ou intercommunale répondant aux besoins et aux moyens des grassois.

Monsieur le Maire

Je vais demander à Monsieur SPAGARELLI de regarder ces questions pour mesurer le coût que cela induirait en terme de masse salariale, les avantages que cela soulignerait en proximité du service public. Je lui demande de vous faire un retour en commission ad hoc du Conseil Municipal et devant tous les élus.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent et Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 44 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
 COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'approuver le compte de gestion 2018 de Monsieur le Trésorier Principal, document qui est le reflet du compte administratif 2018. Je vous demande de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 45 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
 COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Maire

Le résultat net de la section d'investissement fait apparaître un solde excédentaire de 40 058,57 euros.

Le résultat net de la section d'exploitation fait apparaître un solde déficitaire de 660,99 euros.

Les réalisations significatives sur 2018 (liste non exhaustive) sont les suivantes :

En dépenses :

Charges à caractère général : 60 179,02 euros liés principalement aux locations de films et paiement des taxes de diffusion au Centre National du Cinéma.

Charges de personnel : 102 973,67 euros correspondant à un effectif de mise à disposition de 2,5 équivalents temps plein, 1 cadre A et 2 cadres C.

Investissement : création d'un site internet pour 1 000,00 euros et acquisition d'une caisse enregistreuse pour 600,00 euros.

Ces dépenses ont été en partie financées par les recettes suivantes :

Les droits d'entrée pour 78 352,50 euros ;

Le poste subventions pour 13 118,73 euros, dont 9 605,00 euros du Centre National du Cinéma liés au classement Art et Essais.

Je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN 1^{er} adjoint.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le cinéma Studio va mal et il est pour moi le symbole de l'échec politique concernant le centre historique. Le centre historique va mal et il se trouve que les commerçants qui n'ont pas la chance d'être renfloués par de l'argent public comme c'est le cas du cinéma, mettent la clé sous la porte. Vous aviez promis en 2014 que vous relanceriez le centre historique. Vous aviez à l'époque beaucoup d'idées, beaucoup d'entrain. Vous aviez expliqué que vous iriez en Italie chercher des gens à Vintimille pour affréter un train pour amener des italiens dans le centre historique. Vous nous aviez expliqué que vous étiez prêt à descendre à Cannes ou à Nice pour attirer les touristes à Grasse. Quelques années plus tard vous êtes allés vous balader en Chine, vous avez oublié d'emmener l'Adjointe au tourisme, vous avez emmené l'Adjointe aux écoles en expliquant que si on arrivait à attirer beaucoup de Chinois nous arriverions à relancer le centre historique. Depuis votre balade en Chine, au frais du contribuable, nous n'avons pas vu les chinois qui devaient relancer le centre historique. Le cinéma Studio, s'il n'était pas renfloué par de l'argent public, serait fermé depuis longtemps. Sans ces subventions la ville de Grasse serait la seule ville de France de plus de 50 000 habitants sans cinéma. Votre bilan pour le centre historique est catastrophique. Vous ne faites rien pour ce centre, vous nous promettez Martelly peut-être dans 5 ans. Après les promesses de 2014 se succèdent les promesses de 2020. Le centre historique meurt et vous ne faites rien.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI, effectivement en Chine il y a beaucoup de Chinois. Oui nous sommes dans le soutien de ce cinéma qui n'est pas équilibré financièrement. C'est un service public que nous devons conserver en attendant que ce grand projet cinéma puisse voir le jour dans Martelly. Nous avons 17 000 entrées par an pour un bassin de vie de 150 000 habitants. Ce cinéma ne capte pas l'adhésion des grassois, des habitants du Rouret, d'Opio, de Bar sur Loup, du canton de Saint-Vallier. Nous avons une fréquentation faible. Les gens se déplacent à la Strada à Mouans-Sartoux. Ils y trouvent plusieurs avantages, une programmation avanguardiste avec des films et des technologies modernes, du stationnement gratuit. C'est ce que nous souhaitons faire dans Martelly, avoir cette programmation et cette modernité avec 8 salles, 1000 places, le cinéma CGR s'est engagé dans Martelly pour un budget de 8 millions d'euros. Nous aurons également dans ce projet du stationnement gratuit afin d'être compétitif. Pour être meilleur que les autres il nous faudra une offre après cinéma. Lorsque l'on sort du cinéma ou du théâtre à 23 heures on doit pouvoir rester sur place. Nous allons contractualiser dans ce projet Martelly, un bail avec une obligation de service du dernier plat à 23 heures. Le projet Martelly apportera ce supplément. Je dois dire que le positionnement du cinéma n'est pas à jeter à la poubelle complètement. Il fait bien ses 17 000 entrées avec un positionnement « art et essai » qui intéresse un public. Nous avons fait ce choix de soutenir l'activité de ce cinéma. Nous souhaitons que dans ce projet Martelly l'offre de cinéma « art et essai » continue. Oui j'ai fait distribuer à Cannes des documents pour faire venir des gens pour les nocturnes de Grasse. Vous l'omettez volontairement. Les marchés nocturnes fonctionnent à plein et nous distribuons cette information aux cannois.

Monsieur Stéphane CASSARINI

En ce qui concerne le cinéma, je suis ravi d'apprendre que lorsque nous aurons Martelly il y aura la gratuité du stationnement alors même que vous avez rendu le centre historique payant et que vous avez distribué l'année dernière 30 000 PV en embauchant 7 agents verbalisateurs et un agent pour encaisser. En verbalisant au maximum vous avez provoqué une chute de la fréquentation dans le centre historique et c'est cette chute qui a emporté la décision de la fermeture de Monoprix. Après vous allez à Paris pleurer, le centre historique périclité parce que depuis 2014 vous n'avez pas tenu vos engagements. Vous êtes obligé de promettre que la situation s'améliorera dans 5 ans avec Martelly. Si vous aviez tenu vos engagements le centre historique serait florissant et je constate, encore une fois, qu'aujourd'hui vous avancez la gratuité du stationnement pour que l'on soit compétitif par rapport à la concurrence de Mouans-Sartoux. Je suis désolé que le centre historique ne bénéficie pas de cette vision que vous semblez désormais adopter et que je défends depuis 2014.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI vous dites tout et n'importe quoi. Dire que c'est la politique de stationnement communal qui a fait prendre des décisions à Monsieur NAOURI, le patron de Casino et Monoprix France, personne d'intellectuellement conscient de tout cela ne peut accepter d'entendre de telles bêtises, de telles énormités.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il n'y a pas eu une baisse de fréquentation l'année dernière à Monoprix ?

Monsieur le Maire

C'est plutôt l'inverse depuis l'arrivée du nouveau directeur.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Effectivement c'est parce qu'ils font plus de bénéfice que l'année dernière qu'ils ont décidé de fermer. Cela est étonnant.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas le patron de Casino France, ce n'est pas moi qui est racheté Casino et Monoprix. Vos déclarations sont légères. Sur la question de la gratuité, c'est une question essentielle. C'est pour cette raison que nous avons une heure de gratuité sur le boulevard Carnot, Thiers, Victor Hugo, 30 minutes sur le boulevard du jeu de Ballon. Nous devons régler le stationnement car une non gestion provoque une mort commerciale s'il n'y a pas de rotation. Regardez ce qui s'est passé sur le boulevard Thiers, pas de gestion de rotation, pas de commerce. De même sur le boulevard Carnot. Il est nécessaire de trouver une période de gratuité. En l'occurrence pour le cinéma, je pense que deux heures est une démarche concurrentielle avec d'autres sites mais nous devons faire respecter une rotation en ville. Je crois qu'il est nécessaire de débattre sur ces questions-là. Oui dans Martelly les séances de cinéma auront du stationnement gratuit. C'est une nécessité pour être concurrentiel.

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'entends ce que vous dites mais malheureusement je n'y crois pas. C'est facile de dire demain il y aura 2 heures gratuites lorsque l'on sait que vous avez tout fait pour que le stationnement soit payant aujourd'hui. Votre politique c'est le stationnement payant. Vous expliquez que demain tout ira mieux, tant mieux. Si les gens y croient c'est bien.

Monsieur le Maire

Je vais vous expliquer comment c'est construit la réflexion sur Martelly. Lorsque se sont présentés les différents projets par Vinci, par Delval, Bouygues, nous avons la possibilité d'externaliser le stationnement comme cela a été fait il y a quelques années sur le cours Honoré Cresp avec Vinci. Avec une DSP c'est une garantie de recette. Nous avons fait le choix de la maîtrise de la gestion de la politique de stationnement. En faisant ces choix on n'a pas à demander à Vinci, comme dans l'ancienne mandature, pour qu'il y ait 2 heures de gratuité. Une délibération de 170 000 € au Conseil Municipal mais que l'on puisse aussi délibérer dans le Conseil d'Administration de la régie des parkings. Cette politique volontariste est depuis le début au cœur des débats et de la réflexion sur Martelly. Nous avons fait le choix que ce soit la régie des parkings qui achète et qui garde le stationnement sur le projet de Martelly. C'est facile d'un revers de main de dire vous allez en Chine, en Italie, Cannes... Quel est le rapport avec le cinéma ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'était soit disant pour relancer le centre historique. Nous avons eu une réunion sur la Médiathèque.

Monsieur le Maire

Gardez votre intervention sur la Médiathèque pour après. C'est un sujet que nous aborderons dans l'ordre du jour. Dites ce que vous avez à dire sur le cinéma.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je pense qu'on n'aurait pas besoin de le subventionner si le cinéma, comme dans les autres villes, fonctionnait avec ses propres armes et comme c'est le cas des commerçants du centre-ville qui sont aujourd'hui en grande difficulté. A l'occasion de cette commission sur la Médiathèque nous avons posé la question du stationnement. Où les gens vont-ils stationner leur véhicule pendant qu'ils vont aller à la Médiathèque ? La seule réponse c'est : ils stationneront leur voiture à la Roque qui est payant. Dans les faits le stationnement à Grasse est payant.

Monsieur le Maire

Je ne vois pas le rapport avec le cinéma.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si depuis 2014 le centre-ville avait été dynamisé nous n'aurions pas besoin de voter ces subventions pour le cinéma.

Monsieur le Maire

Nous avons le droit d'évoquer que pour Martelly nous souhaitons du stationnement gratuit.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous promettez beaucoup et ne tenez rien.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas d'accord avec vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce serait reconnaître une vérité et je comprends que cela vous ennuie.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Je voudrais apporter un élément d'information sur le groupe Monoprix pour affiner le jugement que les grassois portent sur ce dossier. Si en effet le groupe Casino pour des raisons boursières a voulu alléger son bilan en vendant les murs de 55 enceintes immobilières, notamment au groupe AG2R il n'en demeure pas moins que la plupart des enseignes de ces murs restent exploitantes à titre de locataire d'AG2R. L'enseigne Monoprix est dynamique. Elle a signé dernièrement avec le commerce en ligne « Amazone » pour offrir une offre « Prime ». Ce qui fait la spécificité à Grasse, c'est que non seulement elle cède ses murs et en plus elle décide de fermer l'exploitation. C'est ce deuxième point qui est à relier au contexte grassois. C'est là où la faiblesse du centre-ville a pesé dans le choix de Monoprix. D'une manière générale et nationale la vente des murs et de l'immobilier des 55 enseignes Monoprix n'impliquent pas la fermeture des dits magasins. C'est un élément de précision sur le cas spécifique de Monoprix.

Monsieur le Maire

Je vais aller un peu plus loin et je ferai faire une déclaration à Morgane BOUDET, Directrice Générale France de l'immobilier de Monoprix pour que vous puissiez être encore plus précis. Monoprix recentre une activité, sur le centre historique nous avons plus de 2 800 m2 et Monoprix repositionne des petites surfaces de 300 m2. La démarche est différente et ce n'est pas de la faute de Jérôme VIAUD. Messieurs CASSARINI et de FONTMICHEL vous voulez faire culpabiliser le Maire en occultant une stratégie nationale.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Mon intervention était le contraire d'une culpabilisation mais une démarche d'information. C'était pour ne pas faire un raccourci entre vente de l'immobilier et la fermeture de l'exploitation.

Monsieur le Maire

C'est très bien. Je ne partage pas cette politique de Casino et je le dis publiquement. Monsieur de FONTMICHEL nous pourrions aller encore plus loin dans le partage de cette information dans quelques jours lorsque je serai en lien avec la Direction France.

Puisqu'il n'y a plus d'intervention je ne prends pas part au vote, je quitte la salle et donne la présidence à Monsieur Philippe WESTRELIN, 1^{er} adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je vous demande de bien vouloir arrêter les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière qui vous a été largement commentée.

Nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur DEGIOANNI (2 voix) votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 46 **BUDGET ANNEXE DU CINEMA STUDIO**
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire

Je reprends la Présidence de séance.

Je vous propose d'affecter le résultat au 31 décembre 2018, soit un déficit de 660,99 euros, en déficit de fonctionnement reporté.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI (2 voix) vote contre et Monsieur DEGIOANNI (2 voix) s'abstient.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur Philippe-Emanuel de FONTMICHEL

Contrairement à Monsieur CASSARINI je suis favorable au Studio pour le pratiquer et je trouve que c'est un service public nécessaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas parce qu'on vote contre une délibération qu'on est contre le cinéma. Je suis contre le fait que ce cinéma doit vivre de subventions municipales ce qui peut être le cas unique dans une ville de 50 000 habitants. Voilà ce que je critique, conteste et dénonce.

Monsieur le Maire

Ne vous justifiez pas.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne me justifie pas, j'explique mon vote.

2019 - 47 **BUDGET PRIMITIF 2019**
SERVICE DU CINEMA STUDIO
APPROBATION

Monsieur le Maire

EXPLOITATION

Principaux postes de dépenses :

| | |
|---|------------------|
| Déficit reporté | 660,99 euros |
| Locations de films, frais divers et taxes : | 78 014,01 euros |
| Charges de personnel : | 105 000,00 euros |

Principaux postes de recettes :

| | |
|--|-----------------|
| Droits d'entrée : | 88 346,52 euros |
| Subvention Centre National du Cinéma et autres : | 10 000,00 euros |
| Subvention Ville de Grasse : | 90 000,00 euros |

INVESTISSEMENT

Principaux postes de dépenses :

Dépenses d'équipement : 43 930,09 euros

Principaux postes de recettes :

Excédent reporté : 40 058,57 euros

Comme vous pouvez le voir, suite à la demande de Monsieur EUZIERE, apparait le coût de la masse salariale. C'est désormais le cas depuis que je suis Maire. Si on veut analyser le coût exact d'un service il faut prendre toutes les composantes y compris celles des ressources humaines. Vous aviez raison de le signaler.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je suis contre ce budget et non contre le cinéma.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CASSARINI (2 voix) vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2019 - 48 AUTORISATION DE PROGRAMMES REVISIONS

Monsieur le Maire

La procédure des autorisations de programmes permet à une collectivité territoriale de prévoir financièrement l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. La délibération d'autorisations de programmes prévoit la totalité des dépenses d'un programme d'investissement qui devront être assumées par la commune sur une période donnée. La procédure des autorisations de programmes améliore la visibilité financière d'une collectivité. Elle permet aux élus d'apprécier le poids financier que le programme d'investissement envisagé fera peser sur les budgets futurs. Contrainte et capacité financière sont ainsi mieux visualisées.

Le 13 février 2013, quatre autorisations de programmes couvrant l'ensemble du budget d'investissement avaient été votées, ces autorisations avaient également été révisées le 14 avril 2015, le 29 mars 2016 et le 27 mars 2018 :

- le renouvellement des équipements ;
- le renouvellement des superstructures ;
- le renouvellement des infrastructures, voirie et espaces verts, réseaux ;
- le renouvellement urbain.

Il vous est aujourd'hui proposé de les réviser de nouveau, afin de tenir compte de la nouvelle programmation de nos investissements présentés dans notre rapport d'orientations budgétaires du 19 février dernier. Ainsi, en dépenses et en recettes, les volumes globaux restent sensiblement équivalents à ceux de 2018 les principales modifications concernent les réaffectations de crédits des renouvellements des infrastructures vers l'équipement des services, la restauration de notre patrimoine historique et le renouvellement urbain par l'aménagement des espaces publics notamment.

Monsieur Ludovic BROSSY

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous avons eu entre nos mains la semaine dernière, ce fameux dépliant, envoyé à de nombreux grassois, dont des mineurs, sous pli affranchi au plein tarif sur la timbreuse de la Mairie : « Grasse : tous les voyants sont au vert ». Outre qu'il s'agisse d'un vrai document de campagne électorale et donc que moralement, il semble bien peu opportun de l'envoyer sur les deniers de la mairie, on ne parle pas des vrais faits, ceux qui sont bien moins présentables. Pourquoi ne pas avoir expliqué que cette soudaine « embellie » était due, entre autre, à la baisse de 30% des investissements depuis 2014 ? Sans doute avez-vous été gêné de découvrir l'ampleur du désastre de la mandature précédente qui vous a empêché de faire ce que vous vouliez. Car ces investissements, ils vont manquer à un moment donné. Tous les travaux qui ne sont pas réalisés dans les temps, coûteront plus chers, car pendant ce temps, les équipements continuent à se dégrader et des personnels peuvent se blesser, voire plus, parce que les équipements ne sont plus sécurisés faute de moyens. On ne peut pas raconter que les voyants sont au vert quand l'endettement est toujours au même niveau depuis 5 ans, malgré 60 millions d'euros de remboursement aux banques et aucun projet d'envergure et structurant pour la ville. On ne peut pas raconter que les voyants sont au vert quand le patrimoine des grassois n'en finit pas de se dégrader faute d'entretien suffisant, quand il n'est pas vendu à vil prix pour financer le fonctionnement, ce qui est un appauvrissement de la ville au bout du compte. Les grassois se rendent bien compte de l'état de décrépitude de leur ville, de leurs routes, des équipements communaux, des véhicules techniques. On ne peut pas raconter que les voyants sont au vert quand on a une taxe foncière parmi les plus élevées du département et une dette aussi importante, sans rien mettre en place, ni piscine au goût du jour, ni parc pour enfants digne de ce nom, ni route nouvelle, ni transport en commun efficace,C'est du saupoudrage, c'est peu, c'est trop peu. On ne peut pas se féliciter de ne pas avoir augmenté les impôts quand la ville subit ce tour de vis sans précédent sur les investissements, qui au bout du compte, coûtera plus cher aux grassois sur le long terme. Cette révision annuelle confirme une tendance baissière sur les investissements à 11 millions d'euros pour 12 millions d'euros en moyenne sur les 5 dernières années. Ah si, une petite embellie pour 2020. On se demande pourquoi ? Les voyants au vert ne seraient-ils pas le premier étage d'une fusée qui permettrait d'ouvrir les vannes des promesses à tout va en vue d'une réélection qui s'annonce très compliquée?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas compris votre position sur les autorisations de programme. Est-ce que vous voulez évoquer un sujet en particulier car vous n'évoquez pas vraiment le sujet ? Dans les réaffectations dites-moi ce que vous en pensez.

Monsieur Ludovic BROSSY

Je trouve qu'il n'y a pas assez d'investissement et qu'il y a beaucoup de promesses pour 2020.

Monsieur le Maire

C'est du général mais à l'intérieur, qu'est-ce qui vous choque ?

Monsieur Ludovic BROSSY

Il y a une prévision de 13 000 000 € en 2020 contre 11 000 000 € en 2019. Nous pourrions vérifier au prochain DOB alors que ce qui est prévu en 2020 reste des promesses. Pourquoi ne faisons-nous pas 13 000 000 € de suite ?

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL votent contre et Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL s'abstiennent.

La délibération est adoptée à la majorité.

Monsieur le Maire

Par délibération du 8 avril 2005, le Conseil municipal accordait sa garantie à 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 185 000 euros contracté auprès de la Caisse d'épargne par l'association ORSAC. Par délibération du 4 décembre 2007, le Conseil municipal accordait le transfert de garantie à 100 % pour l'emprunt préalablement souscrit auprès de la Caisse d'Epargne et renégocié auprès de DEXIA Crédit Local (prêt n° MIN255845EUR001). Par courrier du 22 novembre 2018, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé la Ville de Grasse que dans le cadre de la réorganisation de ses activités, DEXIA Crédit Local lui a cédé une partie de son portefeuille de créances de prêts dits « locatifs sociaux », dont fait partie le prêt n° MIN255845EUR001 garanti par la Ville de Grasse.

Les conditions de garantie du prêt cédé restent inchangées. Les montants du capital restant dus à cette date s'élèvent à un total de 957 315.17 euros.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Plus qu'une question c'est une constatation que j'ai faite à plusieurs reprises. Tous ces engagements de la ville de Grasse concernant les garanties d'emprunt qui s'élèvent à 52 millions d'euros, l'équivalent au coût de fonctionnement de la ville. Ce sont des engagements hors bilan. On n'augmente pas la dette mais dans la réalité des faits et même si cela ne semble pas probable à beaucoup de gens, imaginez que ces garanties se mettent à jouer ce ne sera 90 millions de dette que nous aurons mais 90 plus 52 millions d'euros. On s'engage sur l'emprunt mais si demain il y avait une défaillance qu'est-ce qu'on récupérerait. Probablement des logements HLM car c'est souvent pour des logements sociaux qu'il y a des engagements de garantie. Cela reste fragile et potentiellement c'est une dette supplémentaire de 52 millions d'euros.

Monsieur le Maire

Je partage votre sentiment. Là, il s'agit d'une garantie d'emprunt qui a été prise avant notre rentrée en mandature car elle date de 2005. Il s'agit juste de modifier le porteur qui était titré sur cette garantie d'emprunt sur la banque. Il s'agit de modifier cela. Je comprends votre inquiétude et je laisse la parole à Monsieur MOREL qui est en charge de ces questions d'instructions d'urbanisme dans lesquelles il nous est arrivé de faire ce travail avec l'OGEC institut Fénélon.

Monsieur Christophe MOREL

Votre remarque est tout à fait pertinente. Lorsque cette question s'est présentée à nous, suite à l'institut Fénélon pour que la ville se porte garante bancaire dans le cadre de l'extension de l'école, nous avons demandé une contre garantie sur d'autres actifs qui appartiennent à l'institut Fénélon.

Monsieur le Maire

Nous devons prendre des garanties à chaque fois que cela est possible. C'est ce que nous avons fait avec l'institut Fénélon. Nous avons ensemble délibéré sur cela. Je pense qu'il est important d'avoir cette notion de responsabilité que vous soulignez.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 50 BUDGET PRINCIPAL 2019
GARANTIES REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
SOCIETE LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM**

Monsieur le Maire

Le secteur du logement social étant fortement impacté par la réduction de loyer de solidarité, la Caisse des Dépôts et Consignations offre la possibilité à ses emprunteurs d'allonger certains prêts. Cette option est proposée afin de limiter les impacts de ces mesures pour les bailleurs sociaux dans les prochaines années. La Sté LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières des 5 prêts référencés en annexes de la délibération présentée, initialement garantis par la Ville de Grasse. Par courrier du 27 novembre 2018, la Sté LOGIS FAMILIAL SOC D'HLM a sollicité la Ville de Grasse en vue d'adapter les garanties, initialement accordées sur les 5 prêts référencés en annexe, dont le capital restant dû garanti s'élève à 2 430K€ et qui feront l'objet d'un allongement de dix ans de leur durée d'amortissement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 51 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
INTEGRATION DE STOCKS DE NOUVEAUX PRODUITS
VENTE A LA REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir autoriser l'intégration des quantités des produits cités ci-dessus et destinés à la vente, dans les stocks de la régie de recettes du MAHP.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 52 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ÉLECTRICITE ET DU GAZ
DESIGNATION NOUVEAU MEMBRE**

Monsieur le Maire

Vu la délibération n° 2014-68 en date du 24 avril 2014 portant désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz,
Vu les articles L 2121-33 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Aux termes de la délibération susvisée ont été désignés :

- Titulaire : Madame Anne-Marie DUVAL
- Suppléante: Madame Alexandra ARDISSON

Considérant que les délégués au sein des EPCI sont élus par le conseil municipal, au scrutin secret à la majorité absolue (article L.5211-7 du CGCT). Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué

suppléant au scrutin secret à la majorité absolue. Cette élection peut se faire à main levée si le Conseil Municipal le demande à l'unanimité.

Le groupe majoritaire propose :

- Madame Nicole NUTINI.

Y a-t-il d'autre candidat ?

- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Nous allons procéder au vote. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ou à main levée ? Tout est prévu pour un vote à bulletin secret.

Bulletin secret non. Alors nous le faisons à main levée.

C'est pour le poste de suppléant car Madame Alexandra ARDISSON a quitté notre assemblée. Madame DUVAL reste titulaire.

Monsieur DEGIOANNI c'est pour être suppléant de Madame DUVAL.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Si je propose ma candidature c'est que je trouve que Madame NUTINI a déjà beaucoup de travail.

Madame Nicole NUTINI

Ce n'est pas une accumulation. Nous avons toujours travaillé avec le SDEG, ENEDIS, simplement il fallait deux représentants et un n'était plus là. En ce qui me concerne j'ai des relations avec le SDEG depuis le début du mandat.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je retire ma candidature.

Monsieur le Maire

Une seule candidature Madame Nicole NUTINI.

Nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Madame NUTINI vous êtes suppléante de Madame DUVAL représentant la ville au SDEG.

Monsieur le Maire

Une convention régissant la mise en œuvre des moyens nécessaires pour garantir la sécurité sur le réseau Sillages doit être mise en place.

La signature de cette convention doit permettre de :

- définir une politique partenariale de sécurisation, tant préventive que répressive, visant à limiter les actes de malveillance, les incivilités, le vandalisme et la fraude génératrice d'insécurité,
- connaître et assister les victimes,
- interpellier les auteurs d'infractions,
- rassurer et lutter contre le sentiment d'insécurité dans les transports en commun.

Elle contribue, dans un contexte plus général, à la prévention et à la lutte contre la délinquance et l'insécurité. Il est proposé de m'autoriser à signer cette convention avec les autres partenaires.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je déplore que nous soyons contraints de signer une convention pour assurer la sécurité publique. La première des libertés c'est celle des citoyens. La sécurité doit être assurée par la police Nationale, accessoirement par la police Municipale. Etre obligé de signer une convention pour assurer cela, c'est regrettable et cela démontre le niveau de faiblesse de notre force publique. C'est une constatation.

Monsieur le Maire

Nous avons eu un certain nombre de messages dans les transports, dans les bus, par les chauffeurs qui sont en attente d'une sécurisation de nos transports publics, ce qui est tout à fait normal. Pour autant, je ne souhaite pas que nous ayons à recruter des agents de sécurité à l'intérieur des sociétés de bus. Nous avons des forces de l'ordre pour le faire et c'est un débat que j'ai mené avec les différents chauffeurs de bus. Nous signerons prochainement avec l'Etat, la Police, la Préfecture cette convention sur le périmètre communal. Il se posera la question du périmètre intercommunal pour que nous puissions avoir cette réflexion avec les forces de gendarmerie. Vous avez raison de le souligner. Nous le faisons de manière volontariste pour protéger nos concitoyens et permettre à notre police d'être dans ces autobus de manière aléatoire sur les lignes qu'ils souhaiteront.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Aujourd'hui, la Loi ne permet-elle pas qu'un policier monte dans un bus lorsqu'il y a un problème d'ordre ?

Monsieur le Maire

Je n'en ai pas la certitude. Nous devons conventionner pour que notre police puisse embarquer dans ces autobus et que l'on puisse déterminer le cadre de leurs interventions.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je crains que compte tenu du nombre très faible de forces de l'ordre déployées sur le terrain à Grasse tant dans la Nationale que dans la Municipale, cela soit difficile pour eux.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 54 CENTRE HISTORIQUE DE GRASSE : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE GRASSE

Monsieur le Maire

Monsieur WESTRELIN je vous cède la présidence de séance pour les délibérations 54, 55, 56, 57 et 58.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le centre ancien de la ville de Grasse bénéficie d'un classement en « secteur sauvegardé » au titre de la loi du 04 août 1962, dite loi Malraux. C'est dans ce cadre que la ville s'est dotée, en 2012, d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), outil réglementaire tenant lieu de document d'urbanisme pour le secteur sauvegardé. La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, rendue applicable par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, a substitué aux « secteurs sauvegardés », les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), et a modifié la composition de son instance de suivi, la commission locale du secteur sauvegardé, désormais appelée **commission locale du site patrimonial remarquable**.

Il revient à la ville de Grasse de mettre en place la nouvelle commission, de proposer les membres la composant, et de soumettre cette composition à l'avis du préfet du département.

Composition et rôle de la commission locale du site patrimonial remarquable :

Sont membres de droit :

- le président : le maire
- Le préfet du département
- Le directeur régional des affaires culturelles
- L'architecte des bâtiments de France

sont nommés les membres suivants (15 maximum) :

- un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine
- un tiers de personnes qualifiées au regard de leur activité professionnelle, de leur connaissance du territoire etc.

La commission est chargée du suivi des procédures d'élaboration du PSMV, document d'urbanisme du Site patrimonial. Elle est consultée lors de chaque révision ou modification du PSMV ou en cas d'adaptation mineure du document. La commission peut également proposer la modification ou la mise en révision du PSMV.

Cette instance est un outil fondamental dans la gestion et la dynamisation du cœur historique de Grasse. Elle vient en effet renforcer les dispositifs en œuvre en matière de rénovation urbaine et amélioration du cadre bâti. Ainsi, la ville se dote de tous les moyens pour accompagner la mise en œuvre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont la phase d'études et de programmation se termine et va donner lieu, dès la fin du 1^{er} semestre 2019, à la contractualisation du programme opérationnel aux côtés de l'Anru, de l'Etat, de la Région, des bailleurs sociaux, de la Banque des Territoires, etc.. La commission permettra, en outre, d'accompagner et de faciliter l'ensemble des projets visant la transformation durable et en profondeur du centre-

ville, ambitionnée au titre du plan national Action Cœur de Ville dont le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire est en cours de définition.

Je vous demande de bien vouloir créer la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Grasse en remplacement de la Commission Locale du Secteur Sauvegardé; désigner les membres élus de la collectivité de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Grasse, proposer à Monsieur le Préfet pour avis, les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et les personnes qualifiées et donner pouvoir à Monsieur le Maire, Président de cette commission de proposer le règlement intérieur de cette CLSPR, d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et de l'autoriser à signer tout document utile à ce dossier.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous devez penser que je fais une fixation mais comme je vois Jean-Pierre LELEUX dans les membres titulaires des personnes qualifiées pour améliorer le centre-ville de Grasse, je trouve cela scandaleux. Cela me gêne profondément lorsque l'on sait le mal que Monsieur LELEUX a fait à cette ville tant sur le plan de l'image que sur le plan financier.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je tiens juste à préciser que Monsieur LELEUX est président de la commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 55 MARCHÉS PUBLICS - PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
EN JANVIER ET FEVRIER 2019**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il est porté à connaissance du conseil municipal la liste des marchés notifiés de janvier à février 2019. Cette liste sera publiée sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique marchés publics. Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

Avez-vous des observations ?

Merci pour ce dont acte.

2019 - 56 **RENOUVELLEMENT URBAIN**
OPERATION FACADE SUR CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES COMMERCIALES
SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
AIDE AUX TRAVAUX : RENOVATION DES FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse a décidé de soutenir les propriétaires qui réalisaient des travaux de « ravalement des immeubles » pour les façades sur le périmètre du centre historique et les devantures commerciales sur la place aux Aires et la rue Jean Ossola.

Ainsi, en s'appuyant sur l'équipe d'animation de la SPL Pays de Grasse Développement pour accompagner les propriétaires dans leur démarche et obtenir des subventions, il vous est proposé de délibérer sur le versement des subventions municipales correspondantes.

Façade 25 place aux Aires – 06130 GRASSE

Bénéficiaire : copropriété 25 place aux Aires -syndic professionnel le CABINET ALLFRA IMMOBILIER

Subvention totale allouée : 10 399 euros

Façade 2 rue Paul Goby – 06130 GRASSE

Bénéficiaire : copropriété 2 rue Paul Goby -syndic professionnel le CABINET ALLFRA IMMOBILIER

Subvention totale allouée pour les deux façades : 27 730 euros

Façade 19 rue Paul Goby – 06130 GRASSE

Bénéficiaire : copropriété 2 rue Paul Goby -syndic professionnel le CABINET ALLFRA IMMOBILIER

Subvention totale allouée : 10 673 euros

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Etant gérant du cabinet Allfra Immobilier je ne sais pas si la Loi m'y oblige mais je ne souhaite pas participer au vote.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Monsieur DEGIOANNI nous notons que vous ne prenez pas part au vote.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 57 OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE
AIDE AUX TRAVAUX : RESTAURATION DES PORTES D'ENTREE D'IMMEUBLES
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le cadre de sa politique de Renouveau Urbain, la ville de Grasse a décidé de soutenir les propriétaires qui réalisaient des travaux de « restauration des portes anciennes des immeubles » en centre historique. Ainsi, en s'appuyant sur l'équipe d'animation de la SPL Pays de Grasse Développement pour accompagner les propriétaires dans leur démarche et obtenir des subventions, il vous est proposé de délibérer sur le versement des subventions municipales correspondantes.

Copropriété : 25 place aux Aires – 06130 GRASSE
Syndic professionnel CABINET ALLFRA IMMOBILIER
Subvention allouée : 350 €

Copropriété : 2 rue Paul Goby – 06130 GRASSE
Syndic professionnel CABINET ALLFRA IMMOBILIER
Subvention allouée : 350 €

Copropriété : 19 rue Paul Goby – 06130 GRASSE
Syndic professionnel CABINET ALLFRA IMMOBILIER
Subvention allouée : 350 €

Copropriété : 5 rue des Fabriques – 06130 GRASSE
Syndic bénévole M GOEPFERT
Subvention allouée : 250 €

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 58 CASINO DE GRASSE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
REDEVANCES ANNUELLES DU CASINO – ANNEE 2018
SAISON DU THEATRE DE GRASSE – MANIFESTATION ARTISTIQUE DE QUALITE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le présent rapport a pour objet d'approuver un crédit d'impôt pour le Casino de Grasse au titre des Manifestations Artistiques de Qualité organisées par les casinos (MAQ) pour des manifestations reconnues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 59

**SERVITUDE DE PASSAGE
COPROPRIETE LA BASTIDE 9 TER BOULEVARD VICTOR HUGO**

Monsieur le Maire

Je reprends la présidence pour cette délibération 59 et je donne la parole à Monsieur MOREL afin de nous présenter cette délibération.

Monsieur Christophe MOREL

La copropriété « Villa La Bastide 9Ter Boulevard Victor Hugo » souhaite mettre en conformité son assainissement et sollicite pour ce faire de réaliser un raccordement au collecteur de l'école « Rose de mai » située en aval. Une servitude de passage pour le raccordement de cette canalisation des eaux usées au réseau public situé sur la parcelle de l'école « Rose de mai » est nécessaire. Il apparaît nécessaire d'acter la constitution d'une servitude de passage du réseau des eaux usées, à titre de servitude réelle et perpétuelle. Ce droit de passage d'une canalisation d'eaux usées s'exercera sur une bande d'une largeur moyenne de 3 mètres et une longueur de 32 mètres environ.

Considérant l'avis des Domaines du 7 mars 2019 qui estime la valeur vénale de la servitude de passage à 3 500 € (trois mille cinq cents euros), la constitution de servitude est consentie moyennant une indemnité globale et forfaitaire négociée de 4 000 € (quatre mille euros) dont le versement sera payable en une fois. Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la constitution de servitude de passage de canalisations des eaux usées sur la parcelle communale cadastrée, autoriser les travaux nécessaires au passage de la canalisation et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment l'acte constitutif de servitude.

Monsieur le Maire

Je rappelle que nous avons retiré cette délibération au dernier Conseil Municipal car nous n'avions pas reçu l'estimation des Domaines. Voilà ce qui nous permet de délibérer.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 60

CHEMIN DE SAINT-MARC – REGULARISATION FONCIERE

Monsieur Christophe MOREL

L'examen du cadastre au droit de la parcelle appartenant à la copropriété « Le Hameau de Saint-Marc », identifiée Section DP n°152 laisse apparaître que la voie communale VC n°126 dénommée « Chemin de Saint-Marc » figure pour partie dans l'emprise foncière de ladite copropriété. La mutation foncière n'a jamais été actée et ce, en dépit de la création du lotissement et de l'arrêté d'alignement en date du 16 juin 1987, prévoyant la cession gratuite du terrain nécessaire à l'élargissement du Chemin de Saint-Marc. La ville de Grasse a pris contact avec la copropriété représentée par son syndic en exercice le cabinet Foncia, afin de l'informer de cette situation. La copropriété a confirmé par décision au cours de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2109, l'accord de cession moyennant le versement de l'euro symbolique. Le cabinet Arpenteurs-Géomètres nous a communiqué le document valant détachement parcellaire pour une superficie de 268 m² à prélever sur la parcelle Section DP n°152. Il y a lieu désormais de régulariser la situation foncière.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de l'acquisition actant la régularisation foncière moyennant l'euro symbolique de 268 m² appartenant à la copropriété « Le Hameau de Saint-Marc » et autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique (notarié ou administratif) appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 61 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION ZI DES BOIS DE GRASSE
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire

Je tiens à signaler que Madame LAZREUG vient de rentrer en séance et prendra part à la délibération 61.

Monsieur Christophe MOREL

Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu le décret du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extensions des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Depuis ces textes, les communes doivent participer au financement des extensions et renforcements des réseaux électriques à hauteur de 60 % du montant des travaux. Il s'agit la plupart du temps de raccordements utiles à la création de programmes immobiliers nécessitant une puissance supérieure à 120 kVa. Le présent dossier concerne l'extension d'un bâtiment d'activité de la SCI VALPERLE situé 3 avenue Michel Chevalier, ZI des Bois de Grasse. Le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par un réseau ENEDIS suffisamment puissant. La participation de la Ville s'élève à 5 492, 69 euros HT. L'entreprise rembourse cette participation à la Ville dans le cadre de son permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 5 492, 69 € HT.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 62 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION CHEMIN DES MAS
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

Le présent dossier concerne la construction d'un programme immobilier situé 49, chemin des Mas permettant la réalisation de 85 logements. Le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par un réseau ENEDIS suffisamment puissant. La participation de la Ville s'élève à 5 160, 45 euros HT. La promotion rembourse cette participation à la Ville dans le cadre de son permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 5 160, 45 € HT.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 63 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION AV MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

Le présent dossier concerne la construction d'un programme immobilier situé 65, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny permettant la réalisation de 24 logements. Le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par un réseau ENEDIS suffisamment puissant. La participation de la Ville s'élève à 6 984, 70 € euros HT ; Il s'agit d'une modification à la délibération susvisée. Les travaux d'extension ont été revus à la baisse. La promotion rembourse cette participation à la Ville dans le cadre de son permis de construire. Je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 6 984, 70 € HT.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

A la lecture de toutes ces délibérations je me demande si le réseau ENEDIS est capable d'étendre à la demande ces puissances de fourniture d'électricité. Est-ce que cela ne peut pas poser un problème sur le réseau général qui alimente la ville ?

Monsieur le Maire

Non c'est étudié avec des postes de transformation. Nous délibérons pour éviter d'affaiblir le réseau général.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 64 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CONSTRUCTION ZI DE LA MARIGARDE
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Monsieur Christophe MOREL

Le présent dossier concerne la création d'un bâtiment d'activité situé route de la Marigarde permettant la réalisation de logements. Le terrain d'implantation n'est pas desservi à ce jour par un réseau ENEDIS suffisamment puissant. La participation de la Ville s'élève à 4 949,30 euros HT. La promotion rembourse cette participation à la Ville dans le cadre de son permis de construire. Je vous demande de bien vouloir approuver la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 4 949,30 € HT.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 65 ZAC MARTELLY
CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur Christophe MOREL

Aux termes de l'article R 431-24 du code de l'urbanisme « Lorsque les travaux projetés portent sur la construction, sur une unité foncière ou sur plusieurs unités foncières contiguës, de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette comprenant une ou plusieurs unités foncières contiguës, doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de l'ensemble du projet, le dossier présenté à l'appui de la demande est complété lorsque des voies ou espaces communs sont prévus, par le projet de constitution d'une association syndicale des acquéreurs à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien de ces voies et espaces communs à moins que l'ensemble soit soumis au statut de la copropriété ou que le demandeur justifie de la conclusion avec la commune d'une convention prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés. »

Dans le cadre de la ZAC MARTELLY, la SPL Pays de Grasse Développement et Bouygues Immobilier ont signé le 8 mars 2019 une promesse de vente des terrains à bâtir et divers biens immobiliers nécessaires à l'implantation du programme des constructions dont la réitération interviendra à l'issue de l'achèvement des démolitions par l'aménageur.

Considérant qu'il est ainsi prévu que soit rétrocédés à la Ville les espaces publics et équipements publics suivants une fois aménagés par la SPL :

- l'extension de la Place de la Buanderie,
- le parvis public encadrée par les bâtiments Goby1, Goby 5,Vallon 1 et Montlaur 1 ;
- l'allée du 8 Mai 1945 à aménager par la SPL ;
- le fond de forme de la « coulée verte » à aménager permettant de relier le boulevard Gambetta à la rue Goby
- 2 ascenseurs publics situés côté vallon du Rossignol, le long du cinéma et reliant la place de la buanderie et l'esplanade en contrebas....

Les conditions de la rétrocession font l'objet d'une convention annexée à la présente.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de rétrocession des espaces et équipements publics avec la société Bouygues Immobilier telle qu'annexée à la présente et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur Ludovic BROSSY

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Vous le savez nous sommes très circonspects quant à la réussite de ce projet pour différentes raisons, et entre autres sur 4 points que nous allons développer.

Premier point, nous n'avons pas eu un projet réussi depuis des années qui s'est terminé dans les temps et/ou dans le budget imparti, et nous ne voyons pas comment il en serait autrement sur un projet aussi lourd et structurant. Le funiculaire, 20 millions d'euros évaporés, la tribune du Stade Perdigon au double du budget ou presque, c'est 300 000 euros non provisionnés, et surtout la Médiathèque, prévue à 11 millions d'euros, et elle en a déjà coûté 27, sans être achevée et sans prendre en compte l'ensemble des conséquences du poids d'un tel ouvrage sur les bâtiments alentours. Outre les effondrements, dont aujourd'hui nous n'avons aucune garantie que les dépenses de déblaiement et de reconstruction seront remboursées intégralement par les assurances, on voit apparaître un peu partout autour de la médiathèque des fissures dans des bâtiments centenaires, il est donc à craindre que de nouvelles lourdes dépenses apparaissent dans les prochains mois, voire années. Et on continue dans un projet encore plus démesuré. Avez-vous revu vos méthodes de gestion de projets ?

Deuxième point, on lit dans la délibération que le projet est entièrement financé par Bouygues. Sauf que nous sommes déjà à 11 millions d'euros de dépenses pour la commune. Nous osons espérer que vous n'allez pas répéter de nouveau que cela ne va rien coûter aux grassois. Car même si Bouygues rachète les équipements prévus, il ne paiera pas les frais financiers, les frais d'agence, les frais divers et variés...

D'ailleurs, nous souhaiterions connaître le prix de cession effectif du garage Rolland et du parking Martelly à Bouygues. Le prix d'achat démesuré du garage Rolland, 4,3 millions d'euros n'est pas en ligne avec les prix du marché, il est surcoté de 1,5 à 2 millions d'euros. On imagine mal une société comme Bouygues, racheter un tel bâtiment, vétuste et amianté, à ce prix. Cela impactera forcément le prix des appartements qu'ils vont devoir vendre, il y a là une incohérence qui n'est pas en phase avec les pratiques d'une société qui est tout, sauf philanthropique.

Troisième point, enfin dans un souci de transparence, nous aurions aussi apprécié la liste exhaustive des garanties concernant ce projet. Le soutènement vallonné du Rossignol nous a déjà coûté plus de 10 millions d'euros lors de la dernière mandature. Quelles garanties prenons-nous si ce bâtiment venait à se fissurer dans quelques années ? Quelles garanties prenons-nous si le poids de cet ouvrage entraîne des mouvements qui provoquent des fissures aux alentours ? Les études ont montré qu'il n'y avait aucun sol suffisamment solide sur lequel s'appuyer. Cela va occasionner des frais de terrassement plus importants.

Quatrième et dernier point, corolaire des 3 premiers, le promoteur a été obligé de modifier le projet en rajoutant des logements afin que cette opération soit rentable. La surface des appartements a été réduite, le nombre de places de parking aussi, et surtout, il y a au moins 3 blocs qui ne verront jamais le soleil de l'année, exposés plein nord, et la vue bouchée par d'autres bâtiments. Qu'espérez-vous faire avec des logements aussi peu attractifs ? Des logements sociaux ?

Encore une fois, nous ne disons pas qu'il ne faut rien faire, mais qu'il faut faire autrement.

Je vous remercie.

Monsieur Christophe MOREL

Sur les prix il y a des accords conclus avec le promoteur. Ces accords sont contractuels donc il n'y a pas de dépassement envisageable.

Monsieur Ludovic BROSSY

Ils rachètent au prix où on a acheté ?

Monsieur Christophe MOREL

Toutes les données financières vous seront communiquées.

Monsieur Ludovic BROSSY

C'est compliqué de voter sans avoir tous les éléments.

Monsieur Christophe MOREL

Sur cette délibération il n'y a pas de notion de coût.

Monsieur Ludovic BROSSY

En terme de cohérence on ne peut pas voter et après dire que nous ne sommes plus d'accord. C'est un ensemble.

Monsieur Christophe MOREL

Pas vraiment, la délibération porte uniquement sur la rétrocession d'espaces publics. C'est juridique entre la SPL aménageur et la ville de Grasse.

Monsieur le Maire

Pour compléter sur la question des sols. Quatre études géotechniques échelonnées ont été réalisées à ce jour, 29 essais de forages sur le site, 10 essais sous pression, 8 forages destructifs, 9 forages en carottage et 2 fouilles. Deux bureaux d'étude spécialisés travaillent en permanence sur ces questions des sols. Le sol est argileux avec des qualités médiocres et hétérogènes qui ont été diagnostiquées. Les modes de fondation préconisés et retenus seront des réalisations d'inclusions rigides dans le sol. Je vous donnerai copie des conclusions. La nature des sols est bien identifiée, le mode de fondation est adapté, tout est validé par les deux bureaux d'étude géotechnique avec les deux BET structures Bouygues immobilier et le contrôleur technique de la PAVE, cinq professionnels travaillent sur le sujet des sols. Je vous donnerai les éléments. Ces sujets ont été traités de manière très pointus et poussés. Nous avons travaillé avec des grands professionnels.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Pourrait-on avoir un plan détaillé du financement précis de l'opération Martelly pour voir combien cela rapporte et combien cela nous coûte ? C'est mieux lorsque l'on a des chiffres pour voir si cela ne rapporte pas mais qu'au moins cela ne nous coûte pas.

Monsieur Christophe MOREL

Toutes les données financières seront à votre disposition. Elles seront communiquées. Ce sera l'objet d'une commission pour échanger sur ce sujet important.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

A-t-on une idée de la date ?

Monsieur le Maire

Je pense que cette commission se tiendra dans le mois qui vient avec l'ensemble des acteurs, des partenaires afin que l'on puisse poser toutes ces questions.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Ce n'est pas la réunion qui a eu lieu le 21 mars avec les partenaires privés ?

Monsieur le Maire

Non, cette réunion s'est tenue avec les entrepreneurs et la FEG sur Martelly.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

Il n'y a pas eu de chiffres avancés ?

Monsieur le Maire

Non, c'était une réunion sur les partenariats qui a été menée concernant le calendrier pour associer l'ensemble des acteurs dans le projet.

Monsieur Paul EUZIERE

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que le projet de la ZAC Martelly initié, très différemment de celui d'aujourd'hui, par M. Leleux, s'était notamment traduit par la création d'un comité de pilotage officiel auquel avait été associés tous les groupes du conseil municipal. Cette pratique normale de concertation a été la règle dans la création de toutes les ZAC depuis 1983 et la représentation des oppositions au sein des conseils municipaux de France. Elle a été une règle sans exception aussi bien durant les mandatures de M. De Fontmichel que de M. Leleux. Vous ne l'avez pas respectée. Vous avez préféré la plus totale opacité dans les dossiers d'aménagements et d'urbanisme.

Depuis 2014, dans la ville de Grasse il n'y a plus aucun comité de pilotage auquel les élus d'opposition sont associés. C'est votre façon de fonctionner. Elle est regrettable. Elle est dommageable pour les grassois. Elle est totalement contre-performante pour l'évolution des projets que les élus, qui devraient être les premiers informés, méconnaissent ou ignorent.

Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de recours contre certains projets, quand on découvre au hasard d'un article de journal ou par une "indiscrétion" l'état d'un projet ?

C'est le cas de cette ZAC Martelly à laquelle les élus Grasse à Tous n'étaient pas opposés sur le fond lors de sa création, mais qui est devenue depuis tout autre chose.

Aujourd'hui en guise d'aménagement d'esplanade ensoleillée, de jardins, de perspective sur le pays grassois, c'est le tout béton à la sauce Bouygues adossé à l'architecture d'une cité médiévale remarquable que vous voulez imposer. Notre ville va être défigurée.

Et qui informez-vous en premier lieu ?

Les élus du conseil municipal ?

Certainement pas.

Non: vous informez "*des acteurs économiques*" invités, par exemple, hier lundi 25 mars en présence de l'architecte à un «*petit déjeuner*» à l'Hôtel Best Western dont notre collègue Mme Buty est la gérante, avec les responsables de Bouygues et quelques élus de votre équipe.

C'est ainsi qu'est gérée notre ville: pas par le conseil municipal, pas dans la transparence, mais dans l'opacité et avec les uns, mais pas les autres, même et surtout s'ils sont élus et représentent des milliers de Grassois.

En n'associant pas les élus au comité de pilotage, en n'informant pas en amont des projets, vous méprisez les élus, vous méprisez aussi les milliers d'électeurs qui leur font confiance.

Monsieur le Maire

Je ne vous ai jamais méprisé.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce sont des faits.

Monsieur le Maire

Contrairement à ce que vous affirmez de nombreux débats ont eu lieu en séance à la SPL. Je sais que vous n'y siégez pas avec Monsieur VOARINO. Monsieur VOARINO s'est toujours exprimé et a toujours parlé librement de toutes ces questions et nous avons débattu. Il a eu une position cohérente dès le départ avec ses déclarations. Depuis le début de ce mandat Monsieur EUZIERE j'ai montré envers vous tout sauf du mépris.

Monsieur Paul EUZIERE

Il n'y a pas de comité de pilotage.

Monsieur le Maire

Nous allons le faire.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous parlez de mépris mais ce n'est pas personnel. C'est une question de structure et de dialogue.

Monsieur le Maire

Le mépris n'a jamais été mon cas Monsieur EUZIERE et je vous demande de retirer ce propos. Depuis le début du mandat vous m'avez demandé et à juste titre d'ouvrir un dialogue et un travail ensemble, nous l'avons fait. Vous m'avez demandé de travailler sur le contrôle de gestion des Délégations de Services Publics, nous avons recruté un contrôleur de gestion. Nous avons travaillé ensemble sur les questions du cinéma, ce n'est pas du mépris, la question de Martelly a été évoqué à maintes reprises au niveau de la SPL et bien sûr nous l'évoquerons en comité de pilotage avec les élus qui sont les premiers concernés. Ils devront pouvoir s'exprimer sur des choix avant les réunions publiques qui se tiendront à la fin du mois d'avril prochain ou vous aurez l'occasion de débattre. Jamais je n'ai exprimé à votre égard un quelconque mépris. Je ne comprends pas ce propos.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas un mépris personnel. Cela est clair, c'est un mépris pour l'ensemble des groupes qui ne font pas partie de la majorité et des groupes d'opposition. Je dis que les groupes d'opposition, sur un sujet aussi important, doivent être associés.

Monsieur le Maire

Je le pense aussi.

Monsieur Paul EUZIERE

Jusqu'en 2013, il y avait un comité de pilote sur la ZAC Martelly dont je faisais partie avec Messieurs VINCIGUERRA, ESTAMPE et dont faisaient partie un certain nombre de collègues de la majorité dont certains sont ici. On peut travailler et s'exprimer dans des instances prévues. C'est un problème qu'il n'y ait pas de comité

de pilotage sur des projets d'aménagement et qu'ensuite on aille à des situations conflictuelles parce qu'on ne sait pas expliquer avant. On découvre le dossier après le club des entrepreneurs. Ils sont bien sympathiques mais ne sont pas élus. Nous sommes élus. La fédération économique de Grasse est bien sympathique, ils ont une fonction mais ils ne sont pas élus. Nous avons en charge l'avenir de la ville, la définition des projets. On est pour, on est contre mais au moins soyons informés des délais. Il ne s'agit pas de question personnelle. Il est clair que lorsque je vous parle vous me répondez. Mais ce n'est pas de cela que je parle.

Monsieur le Maire

C'est une règle intangible pour moi.

Monsieur Paul EUZIERE

Ayons une règle intangible d'associer tous les groupes pour que l'on puisse travailler et se prononcer ensemble. Que l'on ne découvre pas au travers d'une page sur face book qu'il y a une réunion et qu'on l'ignore. Les gens qui nous demandent dans la rue, on répond « on ne sait pas ».

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE, j'entends votre propos et je comprends cela. Je n'ai jamais exprimé de mépris à votre égard. Sur la question d'associer tous les groupes qui font partie de cette assemblée, nous le souhaitons, nous le ferons. Nous aurons un groupe qui s'occupera de l'aménagement des espaces publics. Madame CHABERT sera en charge de ceci pour pouvoir choisir la question de l'aménagement public en terme de revêtement, de choix, de fonctionnalité. Le groupe n'est pas encore constitué. Vous serez associé. Il y aura une commission ad hoc sur le choix des 14 commerces qui feront partie de Martelly. Nous évoquerons également la question financière pour connaître les incidences financières. J'ai acté sur le dossier des Hangars qu'il y a eu un manque de concertation, je l'ai reconnu. Vous m'avez expliqué vos recours que j'ai compris et que je respecte.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je reviens en arrière, lorsque vous décriviez les bureaux d'études nombreux et compétents sur ce projet. Je rappelle qu'il y avait des bureaux d'études sur la médiathèque qui n'ont malheureusement pas empêché l'effondrement de l'immeuble et l'extrême fragilisation de tout le lot Nègre. On se retrouve au tribunal administratif car au final personne ne veut ensuite assumer ses responsabilités. Chacun connaît le terrain grassois, il y a des mouvements de terrain. Il faut espérer que tout cela soit bien bardé parce que l'effet qu'aurait une interruption des travaux de plusieurs mois, de plusieurs années pour cause d'effondrement, c'est la mort assurée de la place aux Aires et du centre-ville de Grasse. Il faut que tout le monde soit conscient. Monsieur EUZIERE parle d'opacité moi je parle de flou. On a l'impression que depuis 2014, le dossier que vous portiez comme un étendard d'ailleurs comme la médiathèque et maintenant qu'on approche de la fin du mandat on a le sentiment que ce projet on voudrait bien le repousser. Pendant toute la durée des travaux, au moins 4 ans, il va y avoir des palissades autour de cette zone, accès interdit aux véhicules, vibrations, bruit, poussière. C'est un projet que vous estimez capital pour la ville de Grasse. Pas moi car je pense que lorsque l'on construit un paquebot à l'entrée de la vieille ville, prendre l'ascenseur assez fun puisqu'il sera à l'extérieur, assister à la séance de cinéma, ils s'arrêteront chez Chibois ou dans une autre brasserie et ils redescendront dans leur voiture.

Madame Myriam LAZREUG

Il est prévu dans la convention qui nous est soumise aujourd'hui que celle-ci serait caduque si la société Bouygues renonçait expressément au projet. Je voudrais savoir s'il y a une convention entre la ville et la société Bouygues qui prévoit les conditions de renonciation au projet et s'il y a des indemnités prévues dans ces hypothèses-là ?

Monsieur Christophe MOREL

L'acquisition par Bouygues Immobilier est conditionnée par l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours ce qui est classique en la matière.

Madame Myriam LAZREUG

Ce n'est pas la question car la convention prévoit qu'elle sera caduque s'il y a une annulation définitive ou un retrait du permis et la renonciation expresse de la société foncière au projet. C'est une renonciation qui pourrait intervenir pour quel motif et est-ce que cela a été prévu dans une convention ? Si je comprends bien la société Bouygues n'est pas engagée avec la ville ?

Monsieur Christophe MOREL

Oui, il y a une promesse.

Madame Myriam LAZREUG

Quelle promesse ?

Monsieur Christophe MOREL

Une promesse de vente entre la SPL et Bouygues.

Madame Myriam LAZREUG

Une promesse a été signée le 8 mars et il est indiqué que c'est une promesse unilatérale de vente. Ce qui veut dire que la SPL s'est engagée à vendre à Bouygues mais quels sont les engagements pris par Bouygues ?

Monsieur le Maire

Ils sont à l'intérieur de la promesse avec des conditions suspensives qui les déterminent.

Madame Myriam LAZREUG

Peut-on avoir des éléments pour connaître les engagements de Bouygues ?

Monsieur le Maire

Nous vous donnerons la totalité de la promesse. Vous l'avez demandée hier et je crois que ce document vous a été transmis ce matin.

Madame Myriam LAZREUG

D'accord, mais vous ne la connaissez pas ?

Monsieur le Maire

Vous avez les 154 pages sur votre boîte mail.

Madame Myriam LAZREUG

Vous ne connaissez pas les engagements de Bouygues ?

Monsieur Christophe MOREL

Si l'opération ne se faisait pas cette convention serait annulée.

Madame Myriam LAZREUG

C'est juste la clause qui est mentionnée dans cette convention qu'on nous fait voter aujourd'hui. Elle devient caduque en cas de renonciation expresse de la société Bouygues au projet. Je voulais juste savoir s'il était prévu dans une quelconque convention avec Bouygues des possibilités pour elle de renoncer au projet.

Monsieur Christophe MOREL

Il y a des conditions suspensives qui peuvent conduire Bouygues à renoncer au projet. Par exemple la non obtention d'un permis purgé de tous recours.

Madame Myriam LAZREUG

C'est une condition évidente. Mais y a-t-il d'autres conditions ?

Monsieur Christophe MOREL

Il y en a d'autres mais qui sont classiques. Vous aurez tout le loisir d'analyser la promesse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsqu'on lit ça, on comprend annulation ou retrait du permis de construire, en revanche renonciation expresse de la société au projet cela veut dire que la société peut renoncer.

Monsieur le Maire

Ils ne peuvent se désengager que s'ils n'ont pas le permis de construire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Moi ce que je comprends c'est que la société peut renoncer. Lorsque je lis cela je me dis que la société ne s'engage pas vraiment puisqu'elle peut renoncer « renonciation expresse au projet ». Pourquoi n'y a-t-il pas le même tiret pour la ville pour que l'on ait une symétrie ? Renonciation expresse de la ville au projet. C'est étonnant cette phrase.

Monsieur Christophe MOREL

C'est classique, c'est l'acquéreur qui prévoit des clauses suspensives et en l'espèce c'est tout à fait normal que cette convention qui est soumise à votre vote soit rendue caduque si l'opération n'était pas menée à son terme.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La société Bouygues prévoit le cas où elle renonce. Pourquoi nous, nous ne prévoyons pas le cas où nous on renoncerait au projet ?

Monsieur Christophe MOREL

Pour quelle raison on renoncerait puisqu'il y a une décision ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pourquoi Bouygues renoncerait au projet ?

Monsieur Christophe MOREL

Je vous ai dit qu'il y avait comme clause l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Est-ce que l'on peut supprimer cette ligne ?

Monsieur Christophe MOREL

Non. C'est normal que cette phrase figure.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc la société peut renoncer mais pas nous. Tout est normal. La médiathèque c'était normal de la construire à cet endroit-là même s'il y a eu des effondrements. Tout est toujours normal. Moi j'aimerais savoir pourquoi il y a cette dissymétrie ? Vous nous avez envoyé un document qui fait 150 pages, on ne le connaît pas parfaitement mais vous le lirez. Les questions sont claires, j'aimerais des réponses claires.

Monsieur Christophe MOREL

Je vous réponds très clairement, il y a une condition suspensive au bénéfice de la SPL. Par exemple si au niveau des autorisations de cinéma, ces autorisations n'étaient pas obtenues par le promoteur et ses associés. Il existe bien certaines conditions aussi qui nous permettraient de sortir du projet.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pour nous rassurer, pouvons-nous retrouver avant la fin du Conseil, dans les 150 pages, les conditions qui permettraient à la société de renoncer au projet. Je souhaite qu'on extraie 3 ou 4 lignes des 150 pages pour que le Conseil soit parfaitement éclairé sur les raisons qui permettraient à la société de Bouygues de se retirer du projet. Ma question est simple et je ne vois comment on pourrait me dire non. J'ai le sentiment que la société n'est pas pleinement engagée et que la ville, elle, ne pourra pas renoncer au projet. Cette dissymétrie me gêne si les deux s'engagent, il n'y a pas de possibilité de retrait pour les deux. Autrement on se laisse des portes de sortie les uns et les autres. Si c'est écrit qu'on me le lise.

Monsieur Christophe MOREL

Je vais vous donner un exemple.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne veux pas d'exemple mais le paragraphe. C'est un projet important.

Monsieur le Maire

On vous rassure Monsieur CASSARINI on vous apportera les éléments.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Quand ?

Monsieur le Maire

Nous allons voter une délibération sur la rétrocession des espaces publics.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous voulez que l'on vote une délibération extrêmement floue. On ne connaît pas le sujet. Ce qui est clair c'est que Bouygues peut renoncer au projet.

Monsieur Christophe MOREL

Il y a des conditions suspensives au profit de Bouygues et de la SPL.

Monsieur Stéphane CASSARINI

En quoi cela vous gêne de me les sortir ?

Monsieur Christophe MOREL

La promesse vous sera communiquée en toute transparence. Je ne l'ai pas sous les yeux.

Madame Myriam LAZREUG

Normalement cette convention aurait dû être produite. Lorsque l'on vote une délibération nous devons avoir tous les éléments d'information. Ce n'est pas normal qu'on soit toujours obligé de vous les demander et qu'on nous dise toujours vous les aurez après le Conseil ou le matin. Comme si on était le matin devant notre ordinateur pour avoir les derniers éléments.

Monsieur le Maire

Vous l'avez réclamée hier au soir et vous l'avez eue ce matin.

Madame Myriam LAZREUG

Elle aurait dû être fournie avec le projet de délibération.

Monsieur le Maire

Il y a des conditions suspensives de sortie. Elles ont été négociées sur la question du PLU. Les conditions suspensives de sortie qui persistent dans la promesse que nous avons signée, c'est qu'il soit titré un permis de construire purgé de recours. Ce permis de construire purgé de recours imposera de ne pas avoir d'autres conditions de sortie et amènera à la signature dans ce souhait de réitérer après la promesse la question de la

contractualisation et de l'acquisition. Toutes les annexes ont été transmises à Maître LAZREUG, je vous les transmets également Monsieur CASSARINI. Là, il s'agit de rétrocession d'espaces publics et non du permis et de la promesse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La promesse intervient à la page 5 paragraphes 3 de l'article 6 puisque l'on parle de la renonciation expresse de la société au projet. On aurait aimé l'avoir de façon écrite. Vous laissez Maître MOREL s'engluer dans des explications vaseuses.

Monsieur Christophe MOREL

Je ne m'engue pas. Je vous ai donné des exemples très précis sur les conditions de la vente. Cela vous ennuie.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous demande des documents écrits pour éviter le flou de vos interventions.

Monsieur Christophe MOREL

On vous les communiquera.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est toujours du futur. Ce qui vous gêne c'est de me donner une explication claire, de me lire les 3 lignes des documents. Je constate que Bouygues peut se dédire. En revanche la ville ne peut pas se retirer du projet.

Monsieur Christophe MOREL

Vous n'avez pas compris. De plus ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet c'est la rétrocession des espaces publics. C'est le sujet du débat. Là, vous débattiez sur autre chose.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il y a une convention et dans cette convention il y a une phrase ou on souhaiterait avoir des précisions. Je ne vois pas en quoi cela est hors sujet. Le document est caché. Cela est trop compliqué de me l'imprimer maintenant.

Monsieur le Maire

Nous vous le transmettons.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

J'ai une question très simple qui s'adresse à Maître MOREL. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on parle de promesse unilatérale de vente sachant qu'une promesse n'engage que celui qui la fait et c'est la différence d'un compromis. Un compromis, la vente est faite ce qui veut dire que les deux parties se sont engagées au même titre. Pourquoi, là, s'agit-il d'une promesse ? Je souhaite connaître ce point de droit.

Monsieur Christophe MOREL

Avec les promoteurs c'est la manière tout à fait classique des promesses unilatérales qui sont signées.

Monsieur Jean-Paul CAMERANO

J'insiste lourdement. Quand allons-nous avoir le plan de financement ? C'est important de savoir combien ce projet va coûter. Combien on engage ? Combien d'emplois ? Quelles sont les ressources ? Pouvons-nous avoir ces documents avant la réunion publique du 24 avril ? Ce serait intéressant pour nous et les grassois.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Je pense que c'est important de le partager ensemble. Monsieur DEGIOANNI je souhaite faire un point sur le fonds. Soit on se dit que la situation est parfaite, tout va bien en terme d'attractivité commerciale, de stationnement, de qualité de l'offre, de densité de la population, du pouvoir d'achat. Soit on se dit cela et on essaye de le retarder. Moi je souhaite accélérer ce projet. Je crois que ce projet Martelly est une grande nécessité pour le centre historique de Grasse en termes d'offre commerciale, d'offre cinéma, d'espace public, d'habitat et de requalification de 2.5 hectares sur 10 hectares de cette vieille ville. C'est une urgence. On peut avoir une vision en se disant il ne faut rien faire soit il faut prendre une approche de la modernité pour cette ville de Grasse. Il faut des risques. C'est risqué d'ouvrir ce débat à un an des municipales. C'est nécessaire et cela demande du courage. Je souhaite pouvoir dire que c'est déterminant pour la ville. Je souhaite demain vous convaincre de cela dans nos discussions et le travail que nous mènerons ensemble parce que la ville souffre. Si nous ne positionnons pas la ville comme un lieu d'attractivité pour que demain ce soit un lieu de centralité dans tout le pays de Grasse et bien au-delà alors nous raterons un rendez-vous et ce sont d'autres communes autour de Grasse qui prendront ces notions de centralité. Nous l'avons vu avec la CNAC de cinéma. Si la ville de Grasse ne créait pas en cœur de ville ce complexe de cinéma permettant d'attirer tous les villages avoisinants et bien ce seront d'autres villes avoisinantes qui auront cette attractivité. Beaucoup de villes font le choix de faire ces complexes en dehors du centre-ville comme Polygone et bien nous, à l'inverse de cela nous voulons l'attractivité au cœur de la ville et non en dehors de la ville de Grasse. Ce qui paupérise les centres villes c'est une fuite de la fréquentation de ces villes. Construire en dehors des villes c'est plus facile d'accès, c'est moins compliqué mais c'est au détriment de la ville. Je pense que le sujet Martelly c'est de remettre les clients au cœur de la ville. Que pouvons-nous faire de plus central que Martelly pour redonner du stationnement, de la consommation, de l'habitat et de la vie ? Si j'avais proposé un « Polygone » au sud de la ville, cela aurait été un débat car vous auriez pu dire que je souhaite doubler Axe 85. Nous vous proposons de reconstruire la ville sur la ville, de ramener de la fréquence, du stationnement, du commerce, du flux. Oui, ce sera difficile, oui cela ouvre un chapitre de plusieurs années, des années de courage mais ce n'est qu'à ce seul prix qu'on sauvera notre centre-ville. J'espère que vous serez auprès de moi. Toute la ville doit être solidaire avec son centre-ville. On doit regarder les choses avec courage. Ce sera plusieurs années d'aléa, de poussière, de camions..... Il est de notre responsabilité de prendre des décisions courageuses pour inverser les tendances. Je souhaite inverser une tendance et corriger une courbe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Ne vous méprenez pas sur ce que j'ai dit. Je trouve que vous prenez ce projet à cœur, je vous mets en garde. Méfiez-vous de l'immense déception qui arriverait en même temps que ce projet. Ce projet n'est pas le vôtre mais celui des grassois. Pour cela il faut un consentement, une envie or si vous questionnez les grassois, Monsieur EUZIERE avait dit une chose juste même s'il ne faut pas toujours faire de la comptabilité, dans les listes qui se sont présentées en 2014, 68 % des électeurs étaient contre ce projet. Aujourd'hui, vous le défendez, je ne mettrai pas de bâton dans les roues pour faire ce projet mais attention au risque majeur. Vous décrivez la situation du centre-ville de Grasse qui est hélas dramatique. Vous connaissez ma position là-dessus, je pense que Grasse paye les incohérences d'une gestion passée, l'immigration massive que nos gouvernements ont voulue. Si nous avions un souk comme à Marrakech il y aurait beaucoup de monde, il faut le reconnaître. Il faut poser les problèmes tels qu'ils sont. Or souvent on contourne les problèmes. Ce n'est pas qu'à Grasse, allez à Béziers c'est catastrophique et allez dans les villes de même strate que Grasse c'est catastrophique. Les Maires font construire des trompe-l'œil à des artistes locaux qu'on colle sur des vitrines pour donner l'apparence que les commerces sont encore ouverts. Il faut que chacun se pose la question pour savoir pourquoi on en est arrivé là. Il y a des solutions pour en sortir, nous, nous avons notre solution, qui n'est pas majoritaire mais nous avons des

idées. Ce n'est pas contre vous mais c'est pour vous mettre en garde d'un éventuel rejet massif de la population pour ce type de projet.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup de cette mise en garde. Effectivement je porterai de toutes mes forces ce projet car il faudra du courage pour porter un projet nouveau pour le centre-ville de Grasse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous êtes là, en chevalier blanc, il faut du courage. Vous savez quand j'avais sorti un document de la régie des parkings qui expliquait que dans le projet Martelly pour les commerçants c'était un dommage collatéral. Ceux qui auront à souffrir de la destruction du parking, puisque le projet Martelly va commencer par ça, ceux qui auront beaucoup de courage pour supporter les travaux que vous préconisez ce sont les commerçants qui aujourd'hui sont déjà en très grande difficulté. C'est facile d'avoir du courage lorsque l'on est assis à cette tribune et que l'on ne sera pas impacté par les conséquences de vos décisions.

Monsieur le Maire

Je suis un des premiers à être impacté.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 66 MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Valérie COPIN

Première partie :

Le nouveau Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles (RGPD) est applicable depuis le 25 mai 2018 et impose aux collectivités de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). En conséquence, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste à temps complet à pourvoir par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux. Ensuite, les nécessités de continuité et de qualité du service public demandant une amplitude horaire sur 6 jours, il est nécessaire de renforcer l'accueil physique en Mairie principale. En conséquence, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste à temps complet à pourvoir par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux. Une procédure en matière d'inaptitude physique impose à la collectivité de permettre le reclassement d'un agent devenu inapte à des fonctions techniques, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'accueil polyvalent au sein du service d'accueil ville d'Art et d'Histoire. Enfin les évolutions des besoins au sein des services, la mise en œuvre des mesures du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations, la mise à jour de l'organigramme de la collectivité, impliquent de procéder à des actualisations, et la tenue des Commissions Administratives Paritaires pour l'année 2019 nécessite la création de trois postes de Rédacteurs Principaux de 2^{ème} classe, un poste de Rédacteur ainsi qu'un poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe.

Deuxième partie :

Une présentation complète vous a été faite le 21 mars par l'ensemble des services puis la présentation vous a été transmise par mail. La nouvelle médiathèque de 3 663 m2 sera livrée au cours du dernier trimestre 2019, pour une ouverture au public prévue autour de mars, avril 2020. Il est nécessaire d'aménager les espaces en mobilier et informatique, de transférer dans les nouveaux locaux les collections de lecture publique et de modifier le Système d'Information et de Gestion des Bibliothèques. Il apparaît un besoin immédiat de recrutement de nouveaux personnels, ceux actuellement en poste au sein du service Bibliothèque et Médiathèques de la commune de Grasse n'y suffisant pas et pour l'ouverture au public, la surveillance et l'animation des usagers sur un bâtiment de cinq niveaux, il est nécessaire d'approuver la création de 15 emplois permanents à temps complet. Ainsi créés, ces postes doivent faire l'objet d'une intégration dans le tableau des effectifs, dans lequel nous ouvrons chacun des grades qui permettront d'étudier de la manière la plus large possible, les différents profils des candidats qui se manifesteront. Lorsque les procédures de recrutement auront abouti je reviendrai, chers collègues, devant vous pour actualiser une nouvelle fois le tableau des effectifs en supprimant les grades qui n'auront pas été retenus pour le recrutement des futurs agents de la médiathèque.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Le salaire de Monsieur FACCHINETTI a été partagé entre la ville et l'agglomération ce qui est une très bonne chose. Là, je constate que dans la case « chauffeur », il y a trois postes donc j'en déduis que vous avez trois chauffeurs payés par la ville. Ma question est : est-ce que vous avez un chauffeur payé par la Communauté d'Agglomération ? Si oui, ne pouvons-nous pas récupérer de l'argent dans le cadre d'une mutualisation ? Pourquoi le département ne payerait pas également une partie puisqu'il nous donne les routes ?

Monsieur le Maire

En ce qui concerne les chauffeurs, je suis favorable à votre proposition de voir si on peut l'envisager à la Communauté d'Agglomération. Actuellement, il n'y a que deux chauffeurs car un est en maladie. Les deux chauffeurs ne sont pas uniquement dédiés au service du Maire mais dans les missions aux élus dans le cadre de la représentation du territoire communal. Sur la question de la mutualisation ce sujet mérite d'être ouvert. Je vous donne acte de cela.

Madame Brigitte VIDAL

Monsieur le Maire,
Mes chers Collègues du Conseil Municipal,
Cher public,

Je tenais aujourd'hui à apporter mes interrogations, sur le sujet majeur qu'est la médiathèque grassoise version 2019. Je n'oublie pas que j'ai voté à l'époque pour ce projet culturel, car j'ai toujours soutenu l'éducation et la culture pour tous. Apporter à notre ville un essor qu'elle mérite a toujours été et sera toujours mon leitmotiv. Par contre, je ne peux cautionner, des années après, le projet tel qu'il avait été présenté. En effet, les temps ont changé. La ville s'est appauvrie malgré la parution miraculeuse des soi-disant indices passés au vert ! Le vert couleur de l'espérance sans doute mais on peut parler, je crois, de vert « carmin ! ».

La première question que l'on pourrait soulever est la place que nous avons donnée depuis le projet initial à la formation de notre personnel communal. En effet, vous auriez pu faire bénéficier d'apprentissage, de formation validante, plutôt que de choisir du personnel extérieur, soi-disant plus efficace. Il existe Monsieur le Maire des possibilités d'évolution et je pense que certains de vos employés auraient été ravis de pouvoir y accéder. Il est peut-être encore temps d'essayer de connaître un peu mieux les souhaits et les attentes des fonctionnaires territoriaux dont vous êtes le patron. Le second point majeur est celui du problème énergétique. Lors de la dernière commission on nous informe que le mode de chauffage de cet ensemble architectural de 3 663 m2 serait alimenté en « chaud froid ». Il aurait été opportun de pouvoir étudier la possibilité d'un chauffage à énergie renouvelable, prendre conscience que nos décisions immédiates vont impacter l'avenir des générations futures. Il est donc indispensable de réfléchir sur des modes non seulement écologiques mais aussi économiques.

Merci de votre attention.

Madame Valérie COPIN

C'est très important pour nous de faire évoluer le personnel en interne, sauf quelques métiers bien spécifiques qui eux vont être recrutés en externe. Je vois que nous sommes toujours sur la même longueur d'onde sur ce sujet.

Madame Brigitte VIDAL

Je suis bien d'accord Madame COPIN et étant une ancienne employée territoriale je privilégie les personnes en poste et je pense que sur les 8 postes extérieurs on peut avoir des gens de l'intérieur qui feront l'affaire sur ces postes.

Madame Valérie COPIN

Les personnes qui postuleront seront écoutées. En ce qui concerne le chauffage, si on parle d'énergie renouvelable c'est primordial. Sur ce genre de bâtiment il est difficile de prévoir ce produit puisque le retour sur investissement est très long.

Monsieur le Maire

Nous allons étudier la possibilité de faire progresser le personnel existant. Il y a des questions de grades, de compétences qui sont exigées par la DRAC sur les cofinancements de ces postes et qui nous sont imposées. Je trouve utile de suivre cette réflexion, ce conseil, cette démarche. C'est le souhait de Valérie COPIN. Sur la question du dimensionnement de cet outil pour le choix du chauffage, vous avez raison de dire que vous avez voté ce projet dans l'ancienne mandature, sur le calibrage, le nombre de personnels nécessaires, sur ce permis de construire qui incluait ce chauffage. Je n'étais pas élu dans ce Conseil Municipal et c'est quelque chose que vous avez votée. J'ai mis en œuvre ce vote qui a été fait et que j'ai choisi de soutenir après l'élection municipale. Ce choix de chauffage a été acté avant l'élection de 2014.

Madame Dominique BOURRET

Concernant le chauffage, je vous rappelle que nous sommes dans un secteur sauvegardé et nous ne pouvons pas mettre des panneaux solaires. Les ABF ont leurs prérogatives. Voilà un élément de réponse à votre question.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2019 - 67 SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
CONVENTION DE PARTENARIAT AU DISPOSITIF « E-PASS JEUNES »**

Madame Dominique BOURRET

Le service des Bibliothèques & Médiathèques de Grasse a été sollicité par la Région SUD dans le but d'établir un partenariat jusqu'au 31 août 2021 afin de faire bénéficier aux jeunes de la région d'un accès à ses propositions culturelles. L'adhésion au réseau Bibliothèque & Médiathèques de la commune de Grasse étant gratuite, le service souhaite mettre à disposition des bénéficiaires du « E-Pass Jeunes » seulement des « Bons Plans » soit le dernier volet du dispositif dans le respect des thématiques mises à disposition et de l'âge du public visé. Ainsi, certaines actions culturelles du service Bibliothèque & Médiathèque (par exemple : « Cap O Bac » : une action d'aide aux révisions des examens de fin d'année) à destination des jeunes, lycéens et/ou étudiants seraient relayées via ce dispositif. Docapost Applicam, titulaire d'un marché public avec la « Région SUD » pour la mise en place de ce dispositif, a rédigé une convention afin d'acter les obligations de chaque partie et de préciser les modalités de ce partenariat ainsi que le cadre juridique et financier de celui-ci. Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 68 CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

Madame Dominique BOURRET

Vu la délibération en date du 8 décembre 2015, où le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse. Ce contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la Ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 0 à 17 ans sur tout son territoire. L'ensemble des actions est consigné dans la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il faut réajuster les montants à verser auprès de chaque association pour l'année 2019 du fait de la baisse ou de la hausse d'actions de certaines. La négociation auprès de chaque association et de la CAF sera finalisée pour le mois de juin prochain. Je vous propose de procéder au vote de 50 % des montants prévisionnels (avances de subventions de décembre comprises du Conseil Municipal du 11 décembre 2018). La fin de la subvention annuelle sera votée au Conseil Municipal de juin après réajustement des sommes liées aux actions de chaque association.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 69

**ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
SECTORISATION**

Madame Dominique BOURRET

Une erreur matérielle a été constatée dans la délibération n° 2018-118 du 26 juin 2018 à l'annexe 1 portant sur l'adoption de la nouvelle sectorisation scolaire pour les 23 écoles maternelles et élémentaires de la Ville pour la rentrée de septembre 2019. Il est en effet mentionné sur l'annexe 1 de la nouvelle sectorisation que le chemin des Mas est désormais affecté au secteur sud de la manière suivante : « Pour les numéros pairs du 2 au 40, pour les numéros impairs du 1 au 37 ». Pour être en adéquation avec la nouvelle cartographie de sectorisation présentée en annexe 3 lors du Conseil Municipal du 26 juin 2018, Il convient de rectifier les numéros du chemin des Mas et de les remplacer par : « Pour les numéros pairs du 42 au 54 et pour les numéros impairs du 37 au 55 ». Ces numéros correspondent bien à la carte votée unanimement en juin 2018. Ce n'est vraiment qu'une erreur matérielle de numéros de voie. Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à adopter la rectification précitée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des interventions ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 70

**CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE PEYMEINADE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Vu l'article L 212-8 du code de l'Education, issu de l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 qui prévoit la participation des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés hors commune. Il convient de renouveler la convention avec la commune de PEYMEINADE pour l'année scolaire 2018 / 2019. Le coût moyen d'un élève scolarisé en section maternelle ou en élémentaire est de 683.12 € et le coût moyen d'un élève scolarisé en ULIS est de 951.31 € pour l'année scolaire 2018 / 2019. La revalorisation de ce montant s'effectue en fonction de l'évolution de l'indice de rémunération des agents de la Fonction Publique Territoriale en vigueur au 1^{er} septembre.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 71 HOMMAGES PUBLICS
POUR ESPACES PUBLICS : PLACE, VOIE, RUE**

Madame Nicole NUTINI

La Commune de Grasse, sur proposition de Monsieur le Maire, souhaite rendre hommage à Monsieur André ASTIER, qui fut le président fondateur du cercle d'escrime du Pays de Grasse. Né en 1941 à Grasse, André ASTIER grandit au sein d'une famille de parfumeurs depuis sa tendre enfance. C'est donc tout naturellement qu'il embrasse une carrière de courtier en parfumerie, comme il est de coutume dans sa famille. Partagé entre l'escrime et les savoureuses odeurs de parfums, il se fait rapidement un prénom dans le paysage de la vie grassoise. Amoureux d'art, André Astier appréciait particulièrement mêler ses passions pour le théâtre, la musique et le sport entre elles. En 2014, alors qu'il est président du cercle d'escrime, il développe en partenariat avec l'association « toujours femme pays de Grasse » une nouvelle pratique « escrime et cancer du sein », véritable projet novateur, rééducateur et social dans le cadre de la participation adaptée. Des passions qui l'ont animé jusqu'en 2016, date à laquelle il a décidé de céder la présidence de son club de cœur, pour se reposer, après près de quarante quatre ans de bons et loyaux services. Il décède le 31 octobre 2016. La salle d'escrime du Pays de Grasse, située rue Martine Carol a été retenue pour être baptisée Salle d'Armes André ASTIER eu égard à la neutralité de l'ancienne appellation non officielle. Je vous demande de bien vouloir approuver la présente dénomination.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2019 - 72 FETE ESPRIT CAMPAGNE PASSION ET TERROIR

Madame Aline BOURDAIRE

Dans le cadre de la manifestation « Esprit Campagne Passion et Terroir » organisée par la ville de Grasse le 9 juin 2019, celle-ci sera consacrée à la promotion et la mise en valeur des producteurs du territoire afin de remettre l'agriculture et l'artisanat au goût du jour. L'agriculture faisant partie de l'identité de Grasse et des alentours, préserver l'agriculture et encourager le développement agricole deviennent des enjeux majeurs d'un point de vue économique, environnemental et social. Il sera proposé au grand public un marché rassemblant les producteurs, artistes locaux et départementaux acteurs du savoir-faire en matière de produits du terroir, de bien-être et de bien vivre. Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de mise à disposition d'espaces à titre gracieux pour la manifestation « Esprit Campagne Passion et Terroir » qui aura lieu le 9 juin 2019.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 73 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Cette délibération, comme tous les ans à la même période, a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations pour l'exercice 2019 dans tous les secteurs et signer les conventions. Tous les montants proposés ont été vus avec les élus thématiques et services thématiques. Comme Monsieur le Maire s'y était engagé, les subventions n'ont connu aucune baisse et restent stables cette année encore. Toutes les enveloppes budgétaires ont été respectées par secteur, par rapport à l'année précédente. Toutes les associations qui touchent des subventions sont ou domiciliées à Grasse, ou ayant une action sur le territoire grassois. Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Je regrette que toutes ces subventions soient globalisées dans une même délibération. Je vais voter cette délibération car il y a dans cette délibération des associations formidables mais cela m'arrache le cœur de voter une subvention pour la CGT.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2019 - 74 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2019**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Association Humanitaire des Sapeurs-Pompiers Grasse-Menton 500 €
Subvention exceptionnelle afin d'aider les sinistrés de l'Aude.
- Union Nationales des Parachutistes
Subvention exceptionnelle afin de contribuer à l'organisation de leur congrès annuel. 500 €
- Etoile Musicale
Subvention exceptionnelle afin de participer à l'organisation du festival « les instants de Grasse » fin juin 2019 à la Villa Fragonard. 4 300 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement de trois subventions exceptionnelles pour un montant de 5 300 €, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante pour les associations bénéficiant d'une subvention, les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Vous connaissez ma réticence sur les subventions mais je trouve que 500 € pour l'union des parachutistes c'est très faible. Que serait devenue la France sans les parachutistes ?

Monsieur Ali AMRANE

La section des parachutistes de Grasse participe au congrès National qui aura lieu à Mandelieu et ils ont besoin d'une aide de 500 € pour les différentes activités qu'ils mèneront. Ils nous ont sollicités pour ce montant.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour ces échanges. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h15.